





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Préalable au Débat d'Orientation Budgétaire

Conseil Municipal du 14 mars 2016

INTRODUCTION : A propos de l'évolution du contexte législatif et financier	p 2
I. LE CONTEXTE NATIONAL	p 4
I.1 L'environnement économique international et national	
I.1.1. Les données économiques	
I.1.2. Montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF)	
I.1.3. Les dotations de péréquation	
I.1.4. Mesures relatives au FCTVA	
I.1.5. Mesures relatives au Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	
I.1.6. Mesures diverses	
I.1.7. Rapport de la Cour des Comptes (octobre 2015)	
I.2 Au niveau du secteur public communal	
I.3 Loi de Finances 2016	
II. LE BUDGET : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	p 9
II.1 La philosophie du Budget : même si tout budget est au service d'un projet et d'une œuvre collective il est obligé de s'inscrire dans un contexte contraint	
II.2 Les composantes de la section de fonctionnement (réf. budget primitif 2015)	
II.3 La tendance du résultat 2015	
II.4 La section de fonctionnement : les charges à caractère général (chapitre 011)	
II.5. La section de fonctionnement : les charges de personnel (chapitre 012)	
II.6. La section de fonctionnement : les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	
II.7. Les recettes	
II.7.1 Les concours financiers de l'État revisités	
II.7.2. Les concours financiers des autres collectivités locales toujours à la baisse	
III. LE BUDGET : LA SECTION D'INVESTISSEMENT	p 45
III.1 Les composantes de la section d'investissement (réf. budget primitif 2015)	
III.2 Etat de la dette	
III.3 Quelques ratios	
IV. LES ELEMENTS DE LA FISCALITE LOCALE	p 61
CONCLUSIONS du rapport d'orientation Budgétaire : Un futur à maîtriser face à l'incertitude des financements publics	p 63

INTRODUCTION : A propos de l'évolution du contexte législatif et financier

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport sur les orientations budgétaires doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret »

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel...

Le contenu exact du ROB doit être précisé ultérieurement par décret. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet de département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, ce qui sera précisé par ce décret à venir. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Inutile de rappeler à chacun(e) dans quel contexte financier tendu s'inscrit l'exercice budgétaire de l'année 2016.

Il convient en particulier de l'orienter vers une concordance avec les recommandations proposées dans le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes du 3 décembre 2015 et présenté en Conseil Municipal par le Maire le 25 janvier 2016.

Rappelons ci-dessous les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) (voir encadré) dont les analyses ont portées essentiellement sur les exercices 2011/2012/2013.

Au terme de son contrôle, la chambre formule les recommandations suivantes :

1 – compte tenu de l'étroitesse des marges de manœuvres fiscales et afin de retrouver le niveau d'épargne de 2011 :

- amplifier l'effort de maîtrise des charges de gestion en rationalisant les subventions de fonctionnement, notamment au CCAS, et en gelant les effectifs communaux ;
- améliorer la connaissance de ses bases fiscales ;

2 – pour 2015 et 2016, limiter les investissements aux dépenses de gros entretien et de mise en sécurité du patrimoine, afin d'engager un cycle de désendettement ;

3 – développer la technique des autorisations de programme/crédits de paiement, en vue d'une meilleure maîtrise des inscriptions budgétaires des dépenses d'équipements.

C'est en prenant en compte les données du contexte national, les données du contexte local, les recommandations de la CRC, que le budget 2016, sera un budget de rigueur très encadré.

Il sera préparé et proposé avec la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la limitation au strict minimum des charges de personnel sur le chapitre 012 et en réduisant les charges du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » (les subventions, les participations diverses, la subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale, les indemnités des élus...)

Nous rechercherons encore plus à optimiser nos ressources propres avec une meilleure gestion des biens immobiliers et mobiliers (inventaires, étalement des amortissements, tarifs publics, ...).

Même si notre exercice budgétaire 2015 se conclut mieux que l'exercice budgétaire 2013, et que celui de 2014, nous devons rester sur la dynamique créée. Comme il se doit lors de l'examen du compte administratif 2015 nous examinerons la situation financière de l'exercice écoulé de manière plus détaillée.

A noter : Au moment de la réalisation de ce document support au débat d'orientation budgétaire, d'une part, l'édition des comptes de gestion du trésorier n'est pas encore réalisée et d'autre part, nous n'avons pas encore connaissance du montant des dotations d'Etat.

Certains chiffres seront donc donnés à titre indicatif.

Soulignons que le budget primitif 2016 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population de Saint Lys, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2016 ainsi qu'à la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil Municipal où le Débat d'Orientation Budgétaire aura lieu.

Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est envisagé de voter le compte administratif 2015 lors de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2016 en même temps que le vote du budget primitif (prévisionnel) 2016.

I. LE CONTEXTE NATIONAL

I.1 - L'environnement économique international et national

I.1.1 – Les données économiques

L'année 2015 s'achève sur un nouveau fléchissement de la croissance mondiale notamment très marqué dans les économies émergentes comme la Chine. Il est signalé que les économies américaine et européenne devraient au mieux se stabiliser en 2016/2017.

En effet, selon l'INSEE, dans la zone euro, la reprise se confirmerait mais resterait très modérée.

En 2015, la consommation des ménages a été soutenue par la baisse du prix du pétrole. L'économie française reste dépendante de l'environnement international et subira en 2016 la hausse du prix du pétrole qui est déjà annoncée.

Le produit intérieur brut en volume serait évalué à 1% en moyenne pour l'année 2015 écoulée, puis croîtrait de 0,4% par trimestre au cours du premier semestre 2016.

La consommation privée resterait le principal moteur de la reprise après un an de stagnation des prix à la consommation ; elle serait soutenue par une hausse des revenus d'activité.

Au niveau national, l'assainissement des comptes publics continue de reposer pour une large part sur une maîtrise des dépenses publiques. Le plan d'économies de 50 milliards d'euros d'ici 2017 se poursuit.

C'est dans ce contexte tendu, voire contraint, que le budget 2016 du gouvernement est fondé sur une hypothèse de croissance de 1,5% du PIB en 2016, contre 1% escompté en 2015. L'objectif de déficit public est fixé en 2016 à 3,3% du PIB, alors qu'il sera très probablement de 3,8% en 2015 selon la dernière estimation gouvernementale. L'objectif européen de 3% n'est donc pas atteint.

Le Conseil Européen a accepté le report à 2017 de l'objectif de 3% en préconisant -4% en 2015, -3,4% en 2016 et -2,8% en 2017.

Pour les collectivités territoriales, le gouvernement prévoit, comme en 2015, une baisse des dotations de l'Etat avec cependant des mesures de soutien à l'investissement. La Loi de Finances 2016 comporte également une réforme de la dotation globale de fonctionnement du bloc communal pour laquelle notre commune pourrait être impactée.

I.1.2 - Montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

En 2016, les dotations de l'enveloppe normée seront réduites de 6,84%. Au sein de cette enveloppe, la DGF régresse de 9,6% et est fixée à 33 108 510 000 euros.

Comme l'année dernière, ce montant intègre la baisse de 3,67 milliard d'euros.

La répartition entre les trois catégories de collectivités territoriales se fait toujours au prorata des recettes totales et occasionne **une baisse de 2 071 millions d'euros pour le bloc communal et intercommunal**, de 1 148 millions d'euros pour les départements et de 451 millions d'euros pour les régions.

Pour le bloc communal, l'effort est réparti au prorata des recettes réelles de fonctionnement du budget principal des derniers comptes de gestion disponibles (**70% pour les communes soit 1 450 M€**, et 30% pour les EPCI à fiscalité propre, soit 621 M€). Pour rappel, cette minoration est appliquée sur la dotation forfaitaire des communes et sur la dotation d'intercommunalité des EPCI et, le cas échéant, sur les compensations fiscales et répartie sur les douzièmes des versements.

I.1.3 - Les dotations de péréquation

Les dotations de péréquation sont également réformées. La dotation nationale de péréquation (DNP) est supprimée.

Afin d'atténuer les inégalités que pourrait induire cette réduction de la dotation forfaitaire et la suppression de la DNP, les dotations de péréquation incluses dans la DGF progressent de :

- + 180 M€ pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- + 117 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR)

La DSU et la DSR sont recentrées et le nombre des communes éligibles est réduit. En 2016, 23 000 communes devraient percevoir la DSR au lieu de 34 000 en 2015 et 659 communes devraient percevoir la DSU au lieu de 742 en 2015.

I.1.4 - Mesures relatives au FCTVA

Un fonds de soutien sera mis en place pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités et étendre le champ du fonds de compensation de la TVA.

L'élargissement concerne les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette mesure devrait représenter une dépense budgétaire de 12 M€ en 2016, de 109 M€ en 2017 et de 143 M€ à compter de 2018.

A noter que la loi de programmation des lois finances publiques de 2014 à 2019 ayant intégré le FCTVA dans l'assiette des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, l'impact budgétaire de cette progression du FCTVA devrait se traduire par une baisse des compensations ajustées.

I.1.5 - Mesures relatives au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La loi de finances pour 2016 décale d'un an le calendrier prévu dans la loi de finances pour 2012. Ainsi, le FPIC n'atteindra 2% des recettes fiscales des communes et EPCI qu'à compter de 2017. Il sera limité à 1 milliard d'euros en 2016 contre 780 millions en 2015.

Le potentiel fiscal agrégé des ensembles intercommunaux (EPCI à fiscalité propre et ses communes membres) tient actuellement compte de la compensation part salaire (CPS) perçue l'année précédente au sein de la dotation forfaitaire des communes ou de la dotation de compensation des EPCI.

La nouvelle architecture de la dotation forfaitaire 2015 ne permet plus l'identification de la part CPS.

Le PLF 2016 prévoit donc le maintien de cette part au niveau de 2014 pour le calcul du potentiel fiscal agrégé, indexée à hauteur du taux d'évolution de la dotation forfaitaire 2015.

I.1.6 - Mesures diverses

- **Création d'un fonds de soutien à l'investissement local d'un milliard d'euros**
- **Renforcement du Fonds de soutien pour les collectivités ayant contracté des « emprunts toxiques »**

La capacité de ce Fonds de soutien créée en 2014 est doublée, de 100 à 200 millions d'euros par an.

I.1.7 - Rapport de la Cour des Comptes (octobre 2015)

La Cour des Comptes établit chaque année un rapport portant sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Dans son dernier rapport d'octobre 2015, la Cour des Comptes dresse un bilan de la situation des finances locales :

« La situation financière des communes, prises dans leur ensemble, s'est dégradée en 2014, poursuivant la tendance des deux années précédentes, aggravée par la baisse de la DGF, d'un montant de 670 millions d'euros à comparer avec celle de leur épargne brute, estimée à 930 millions d'euros.

La baisse de la DGF ne constitue pas le seul acteur explicatif de la dégradation de la situation financière des communes en 2014, qui a aussi résulté de l'effet de ciseaux constaté depuis plusieurs années entre la progression de leurs ressources fiscales et celle de leurs charges de fonctionnement. Même si une partie des communes ont engagé des efforts d'économies, notamment sur les achats de biens et services (-2%), la progression de leur masse salariale est restée trop vive (+4%).

[...] Par rapport à leur rythme d'évolution en 2013, le ralentissement des ressources fiscales a eu un impact d'un montant équivalent à la baisse de la DGF.

Les investissements ont marqué un recul de 3,6 milliards d'euros (-14%) largement supérieur à celui de l'épargne brute (-930 M€). Il a été lié en partie à l'effet de cycle électoral, sans doute particulièrement marqué du fait de la forte proportion de changements d'exécutifs à l'issue des élections municipales. Dans ces conditions, l'endettement des communes (hormis celles de plus de 100 000 habitants) a globalement peu augmenté (+0,9%) mais leur capacité de désendettement a continué à se dégrader.

[...] Différents facteurs laissent prévoir une baisse durable des investissements publics locaux. En particulier, l'examen des comptes rendus des débats d'orientation budgétaire et des rapports de présentation des budgets primitifs des villes de plus de 100 000 habitants confirme ce diagnostic : au moins 20 d'entre elles ont prévu en 2015 de réduire leurs dépenses d'investissement, en moyenne de 15% par rapport à l'année précédente. »

I.2 – Au niveau du secteur public communal

Sources : - *extrait de la note de conjoncture de la Banque postale : Les Finances Locales – Tendances 2015 et perspectives.*

En 2015, l'épargne brute des communes serait à nouveau en repli mais dans des proportions un peu moins marquées qu'en 2014 (-4.4%, après avoir atteint les : - 9.0%). Elle perdrait ainsi, 20% de son montant en quatre ans.

Les dépenses de fonctionnement seraient toujours plus dynamiques que les recettes, + 1.4% contre + 0.6%. Un nouvel effet ciseau est pointé et ce pour la quatrième année consécutive.

Concernant les recettes de fonctionnement, deux mouvements contraires s'associeraient :

- la baisse des dotations en provenance de l'Etat s'amplifierait. La contribution des communes à l'effort de redressement des comptes publics passe de 588 millions d'euros à 1.45 milliard d'euros.
- Dans un contexte de diminution de la DGF, la loi de finances pour 2015 fait augmenter la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) de 180 M€, la dotation de solidarité rurale (DSR) de 117 M€ et la dotation nationale de péréquation (DNP) de 10 M€. *
- tandis que les recettes fiscales enregistreraient une accélération portée notamment par une hausse des taux d'imposition plus marquée que sur la période 2012-2014 mais comparable à une année post-électorale classique (+1.6% en moyenne sur le bloc communal).

Le rythme de progression des dépenses de fonctionnement des communes ralentirait pour atteindre 1.4%. Les frais de personnel resteraient le poste le plus important en masse (37.4 milliards d'euros) et en croissance (+2.7%) même si les facteurs ayant contribué à la forte hausse de 2014 aurait tendance à s'atténuer. Les achats et charges externes (16.8 milliards d'euros) se contracteraient légèrement sous l'effet d'une inflation quasi nulle et des mesures d'économies mises en place par les communes.

Nouvelle baisse marquée des investissements en 2015 qui perdrait en deux ans 21%. (-14.1% en 2014 et - 7.8% en 2015). L'autofinancement associé aux recettes d'investissement, permettrait de financer la quasi-totalité des investissements et donc le recours à l'endettement devraient être faible. L'encours de dette augmenterait ainsi de 0.5% et afficherait un niveau de 62.7 milliards d'euros.

I.3 La loi de Finances 2016

Baisse des dotations et augmentation de la péréquation verticale.

Le contenu du PLF 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Pour l'année 2016, le montant de DGF est fixé à 33,222 milliards d'euros, en recul de 9,25 % par rapport à 2015. Ce recul, essentiellement imputable à la contribution au redressement des finances publiques de 3,67 milliards d'euros, représente 1,84 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2014.

La clef de répartition serait identique à celle appliquée cette année, à savoir au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon de collectivités territoriales. Pour 2016, la contribution des communes au redressement des finances publiques s'élève à 1,450 milliard d'euros, comme en 2015.

Parallèlement, cette baisse s'accompagnera d'un renforcement substantiel des dotations de péréquation verticale. La croissance des dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et dotation de solidarité rurale (DSR) est identique à celle figurant dans la loi de finances initiale pour 2015, à savoir, + 180 millions d'euros de crédits nouveaux pour la DSUCS et + 117 millions d'euros pour la DSR.

Quant à la dotation nationale de péréquation (DNP), le montant alloué en 2015 sera reconduit au titre de l'année 2016.

Evolution du F.P.I.C. (péréquation horizontale)

L'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est fixée à 1 milliard d'euros en 2016 (+ 220 millions d'euros). Des dispositions sont introduites afin de préserver les communes pauvres situées dans des intercommunalités riches : sont ainsi exonérées de contribution au titre du FPIC, l'ensemble des communes de plus de 10 000 hab. classées parmi les 250 premières éligibles à la DSUCS, l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants classées parmi les 30 premières éligibles à la DSUCS et les 2 500 premières communes de moins de 10 000 hab. classées selon l'indice synthétique utilisé pour déterminer l'éligibilité à la DSUCS et à la DSR.

Une amélioration des recettes d'investissement

Il est créé un fonds de soutien à l'investissement local. Il est destiné aux communes et à leurs groupements à fiscalité propre, ce fonds est divisé en deux enveloppes :

- Une enveloppe de 500M€ consacrée au financement de grandes priorités d'investissement pour les communes et les EPCI. Ils seront distribués par les préfets pour : des projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, de réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,
- Une autre enveloppe de 500 M€, dont 200 M€ correspondants au maintien des crédits supplémentaires de DETR accordés en 2015 ⁽¹⁾, et 300 M€ mobilisés pour accompagner le développement des villes et des villages de moins de 50 000 habitants pour des projets en faveur de la revitalisation ou de développement des bourgs-centres.

¹ Les crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux sont majorés de 200 millions d'euros afin de la maintenir en 2016 à son niveau de 2015 (816 millions d'euros contre 616 millions en 2014).

S'agissant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les collectivités et leurs groupements pourront désormais récupérer la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1er janvier 2016. Il faut aussi rappeler que l'augmentation du taux pour le remboursement de la TVA aux collectivités décidée dans la loi de finances pour 2015 permettra d'obtenir davantage de recettes au titre du FCTVA : 16,404 % contre 15,761 %, applicable aux dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015.

Abaissement du plafond de cotisation au CNFPT

Le gouvernement a réduit la contribution des collectivités territoriales au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Le plafond du taux de la cotisation obligatoire versée au CNFPT par les employeurs territoriaux passe de 1% à 0,9%, conduisant à un allègement des charges pesant sur ceux-ci.

Rythmes scolaires

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est pérennisé et la part majorée de l'aide est maintenue pour soutenir les communes les plus en difficulté.

Evolution des bases fiscales

La valeur locative cadastrale d'un bien immobilier sert de base aux impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières). Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties (date de la dernière révision générale). C'est pourquoi, pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers, elle est revalorisée chaque année par des coefficients forfaitaires nationaux fixés annuellement par les lois de finances. Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales pour 2016 est de 1%.

II. LE BUDGET : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

II.1 La philosophie du budget 2016 : même si tout budget est au service d'un projet et d'une œuvre collective il est obligé de s'inscrire dans un contexte contraint

Les axes prioritaires retenus pour l'exercice 2016 seront limités aux dépenses rendues nécessaires voire obligatoires par la réglementation en vigueur, notamment en termes de sécurité, d'accessibilité et d'entretien bâtiment. Autant que possible les dépenses effectuées en régie seront privilégiées.

Nous pouvons noter que l'évolution des dépenses de gestion entre 2014 et 2015 sont globalement en diminution :

Chapitres	2014	2015	Evolution
011 « Charges à caractère général »	1 264 348	1 240 320	-1,90%
012 « charges de personnel »	2 686 925	2 643 547	-1,61%
TOTAL	3 951 273	3 883 867	-1,71%

L'élaboration du BP 2016 continuera d'être guidée par le respect strict de règles prudentielles. Il s'inscrira dans la rigueur et la maîtrise des dépenses, notamment pour la section de fonctionnement.

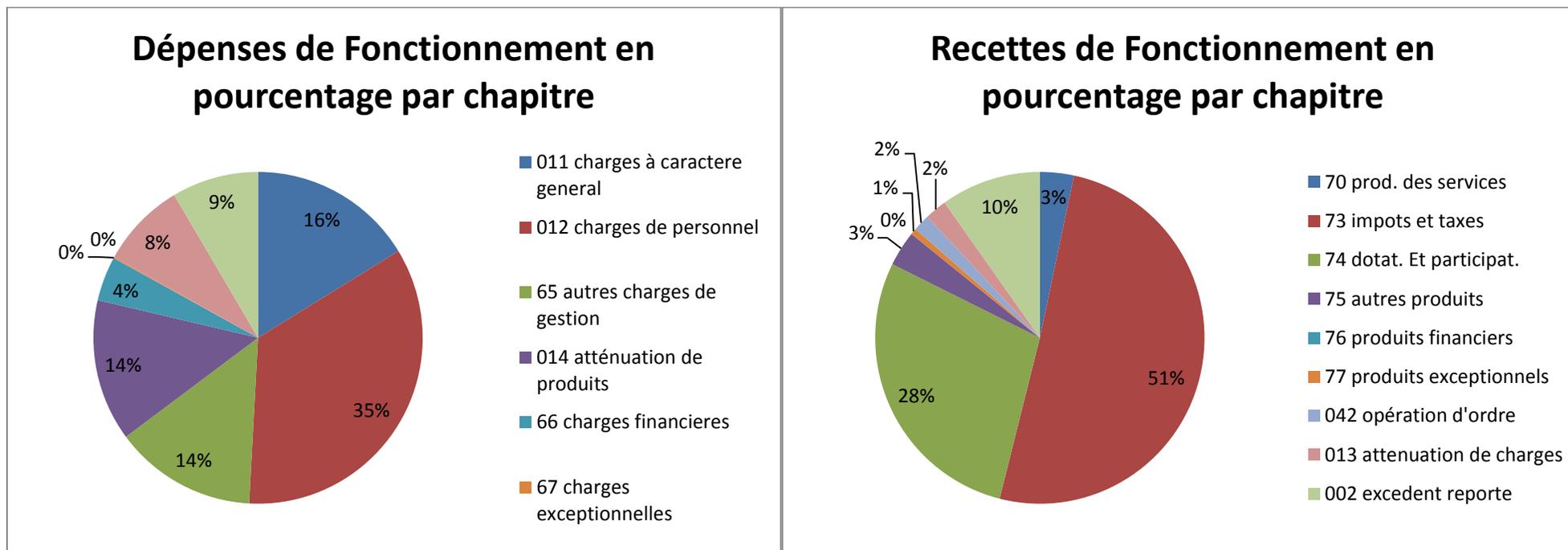
A signaler que pour l'exercice 2015, les objectifs de maîtrise des dépenses, notamment au chapitre 011 « Charges à caractère général » ont été atteints et même dépassés grâce à l'effort collectif produit par les services. Nous pouvons saluer les différents services qui ont accompagnés ces efforts.

Soulignons qu'à ce stade, nous pouvons constater l'atteinte d'un effet plafond dans les efforts consentis par les services. Même s'il convient de poursuivre l'effort d'optimisation en identifiant les équilibres entre maîtrise des charges à caractère général » et « charges de personnel » il est nécessaire de ne pas générer de tensions sur les postes de travail voire des situations insécurisantes pour les agents et/ou les usagers.

Pour 2016, nous proposons de maintenir l'effort tout en allégeant la pression sur les chapitres 011 et le 012.

De ce fait, l'effort sera principalement supporté par les chapitres 65 « Autres charges de gestion courante » et 014 « Atténuation de produits ». Ceci sera conduit de pair avec l'optimisation des recettes.

II.2. Les composantes de la section de fonctionnement (ref. budget primitif 2015)



II.3. La tendance du résultat 2015 :

L'exercice 2015 est achevé mais le compte de gestion sur chiffres n'a pas encore été édité.

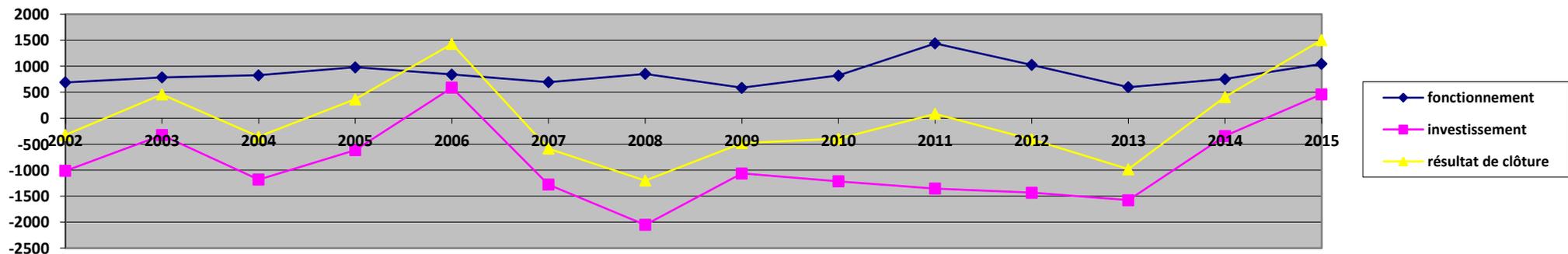
Le tableau suivant mentionne donc les résultats par section pour l'exercice 2015 et retrace les résultats antérieurs.

n°1 : Tableau d'évolution des résultats des exercices 2002 à 2015 en K€

Résultats CA	Fonctionnement	Investissement	Résultat de clôture
2002	688	-1013	-325
2003	783	-327	456
2004	824	-1182	-358
2005	978	-616	362
2006	839	587	1426
2007	691	-1277	-586
2008	851	-2052	-1201
2009	585	-1065	-480
2010	820	-1216	-396
2011	1436	-1355	81
2012	1024	-1433	-409
2013	595	-1578	-983
2014	751	-344	407
2015	1 042*	460*	1 502*

*Chiffres provisoires dans l'attente de l'édition du compte de gestion

Le tableau ci-dessous traduit les chiffres présentés ci-dessus sous forme de courbes. Ce graphique illustre l'évolution des résultats et l'amélioration de la situation budgétaire de la commune



Le résultat de clôture des deux sections confondues serait de 1 502 903,22 €. Précisons qu'il s'agit du résultat cumulé sans le solde des RAR (restes à réaliser) en dépenses et recettes d'investissement pour un montant de 331 563 €.

Nous pouvons noter une nette amélioration des résultats. On retrouve quasiment le niveau de 2006.

Le détail des éléments constitutifs de ces RAR est fourni au tableau n°26 (page n°49)

Les perspectives en 2016 : Face aux incertitudes des dotations il faudra encore de la rigueur, encore de la rigueur, toujours de la rigueur.

La poursuite de la rationalisation des dotations se confirme pour cette année. Notre budget sera de fait encore un budget de rigueur qui prendra en compte toutes les incertitudes liées à ce contexte particulier que nous traversons depuis 2008 et plus particulièrement ces deux dernières années, tout en sachant que les contraintes financières devraient se prolonger jusqu'au moins 2017.

De ce fait, comme pour les années précédentes et au vu des éléments concernant le contexte socio-politique, tels que présentés de manière sommaire dans notre préambule et les paragraphes supra, nous affirmons notre volonté politique de poursuivre notre pratique d'une gestion au plus juste, qui prend en compte une marge de manœuvre de plus en plus étroite. Ceci nous conduira une nouvelle fois à une politique d'investissement très modeste.

Cette volonté se traduit par la poursuite de la maîtrise des dépenses courantes, la rationalisation des achats et, en appui, le maintien du contrôle par une gestion analytique des énergies sur les bâtiments publics et l'éclairage urbain (voir tableaux comparatifs n°4 et suivants des énergies consommées par les bâtiments mis à disposition des associations).

II.4 La section de fonctionnement : les charges à caractère général (chapitre 011)

Le tableau n°2 ci-dessous nous présente l'évolution des charges de fonctionnement. Nous pouvons dire que depuis 2008, nous avons maîtrisé les dépenses de ce chapitre.

Nous passons d'une progression moyenne annuelle de 7,32 % à une progression moyenne de 0,72 %.

Pour 2015, nous avons réalisé 35 302,41 € de travaux en régie. Ils ont porté pour :

- le cosec mise en conformité électrique et étanchéité, aménagement local de stockage salle 1
- la gendarmerie pose détecteurs de fumées,
- pour le boulodrome couvert : isolation base de la toiture,
- Ecole Petit Prince : installation prises tisanerie et classe 3, mise en conformité électrique, grilles défenses
- Ecole Tabarly : installation dispositif de sonnerie, fixation vidéoprojecteur,
- Algecos MJC : branchement électrique
- Cimetière : , remplacement briques foraines,
- Local de la boule lyonnaise : réalisation grille défense
- Police municipale : travaux pour le nouveau local pm,
- Ecole Ayguebelle, mise en conformité électrique

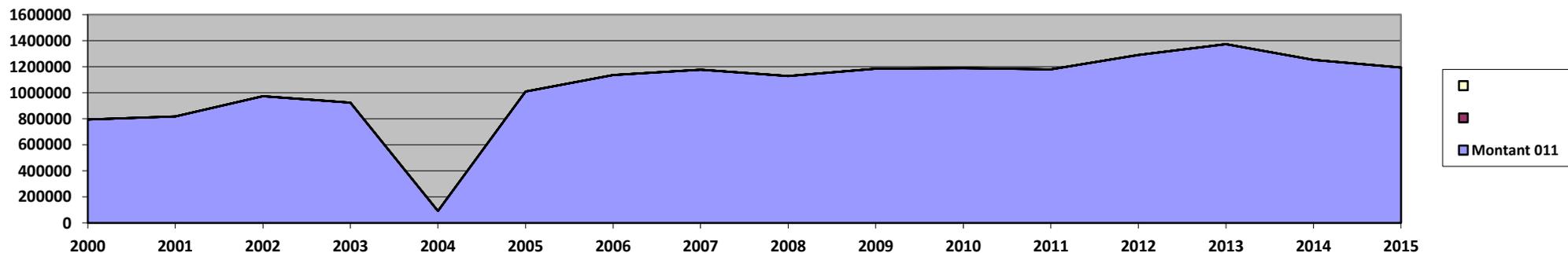
Rappel pour les travaux en régie :

Ceux-ci sont, en cours d'exercice comptable, inclus dans le budget de fonctionnement principalement au compte 60632 « fournitures de petit équipement ». En clôture de l'exercice, une écriture d'ordre permet la valorisation de ces dépenses de matériel, mais aussi celle de la main d'œuvre qui a été affectée à ces travaux, en investissement.

Nous les retrouvons aux comptes 042 en recettes de fonctionnement et au 040 en dépenses d'investissement. Ceci nous permet de récupérer le FCTVA sur les opérations réalisées dans ce cadre-là.

n°2 : Évolution des charges à caractère général (chapitre 011)

ANNEE	MONTANT	%		COMMENTAIRES
2000	793 608			
2001	817 255	2,98%	43,96%	Soit une augmentation de 7,32 % par an sur 7 ans malgré le passage de certaines activités à la CAM en 2004.
2002	972 701	19,02%		
2003	923 268	-5,08%		
2004	915 227	-0,87%		
2005	1 008 559	10,20%		
2006	1 135 330	12,57%		
2007	1 176 488	3,63%		
2008	1 127 811	-4,14%	5,79%	Soit une augmentation de 0,72% par an sur 8 ans.
2009	1 184 025	4,98%		
2010	1 188 667	0,39%		
2011	1 179 100	-0,80%		
2012	1 289 641	9,38%		
2013	1 372 439	6,42%		
2014	1 251 877	-8,78%		
2015*	1 193 078	-4,70 %		



- **Le soutien à la vie associative : un soutien effectif et durable**

Soutenir la Vie Associative, c'est soutenir le lien social.

Notre ville peut s'enorgueillir de presque une centaine d'associations, soit environ plus de 1 500 bénévoles qui en assurent le bon fonctionnement dans tous les domaines : social, culturel et sportif. Cet engagement associatif est essentiel pour notre Commune. C'est cette vie associative intense qui assure le maillage social et qui contribue à entretenir les liens de proximité. Chaque année le forum des Associations est un moment fort de mise en valeur de leurs activités outre les manifestations sportives, culturelles ou sociales qui se déroulent tout le long de l'année.

Afin de consolider cette dynamique et de rendre les associations plus actrices du développement local, il a été décidé de créer, en concertation avec les associations locales, un conseil local de développement de la vie associative (CLDVA). Les objectifs sont les suivants :

- Reconnaître les associations comme partenaires privilégiées de la commune et réciproquement,
- Favoriser la transparence des procédures concernant les aides apportées aux associations,
- Partager la volonté de mieux communiquer pour être plus efficace,
- Respecter le rôle de chacun.

Un cahier des charges est en cours d'élaboration en synergie avec les associations partenaires.

Toutefois, le contexte économique obligeant de réduire les dépenses pour la Collectivité, les exigences qu'elle s'applique seront aussi déployées vers les associations. Il conviendra, dans la concertation, de répercuter directement les économies à générer avec un souci de développer une coopération et une co-responsabilité dans la gestion des enveloppes allouées et des règles d'attribution.

Nous continuerons à valoriser toutes les actions associatives dans le bulletin de notre commune. Dans cette perspective, les associations seront invitées, voire incitées, à valoriser le temps de bénévolat dans les budgets tant prévisionnels, que les comptes administratifs les concernant.

Nous veillerons à ce que chaque association respecte le cahier des charges de la future Charte de la Vie Associative qui prendra en compte tous les points évoqués ci-dessus dans le cadre de leur budget et des plans de communication.

n°3: Évolution du montant des subventions versées aux associations 2001-2015

ANNEE	MONTANT en €	%
2001	109 655	-
2002	118 220	7,81%
2003	124 019	4,90%
2004	132 750	7,04%
2005	148 084	11,55%
2006	104 588	-29,38% (en raison de la sortie du comité des Fêtes)
2007	109 879	5,05%
2008	113 602	3,38%
2009	144 201	+ 26,9% (+0,5%)
	(114201 sans le comité des fêtes)	(comité des fêtes pour 30 000 €)
2010	239 562	66,13%
	(dont 89 498 € à la MJC et 30 000€ pour le comité des fêtes	
	soit 120 064 €)	(ou + 5,13 % sans le comité des fêtes et la MJC)
2011	220 154	-8,10%
	(dont 68 643 € au bénéfice de la MJC et 30 000 au bénéfice du comité des fêtes soit 98 643 €)	(ou + 1,68% sans la MJC et le comité des fêtes)
2012	221 675	0,69%
2013	222 244	0,26%
2014	214 058	-3,68%
2015*	204 023	-4,69%

La Commune participe au financement de la MJC de SAINT LYS de deux façons :

- 1) Une subvention de fonctionnement annuelle qui impacte le chapitre 011 du budget communal. Celle-ci était de 68 643 € en 2011, de 72 643 € en 2012, de 73 513 € en 2013, de 73 508 € en 2014 et de 61 213 €. en 2015 soit *une baisse de 10,82 % sur la période 2011/2015*.
- 2) Une participation annuelle à la fédération des MJC pour la rémunération du poste de directeur et de 2 postes d'animateurs qui impacte le chapitre 012 « charges de personnel » du budget communal. Celle-ci était de 113 613 € en 2011, 118 157 € en 2012, 122 080 € en 2013, de 115 106 € sur 2014 et de 128 536,21 en 2015 soit *une augmentation de 13,14% sur la période*.

Pour 2015, pour l'ensemble des associations, nous vous proposons de continuer à soutenir la vie associative et maintenir le principe de garder une enveloppe financière destinée des projets spécifiques. Le volume global mandaté en 2016 sera en diminution.

Pour bénéficier de subventions, les associations devront avoir fourni les documents demandés et être en conformité avec les règles qui régissent les associations loi 1901.

- **Les dépenses relatives à la consommation de fluides dans les bâtiments communaux mis à disposition des associations**

n°4 : Tableau sur les énergies payées en 2012 par la commune pour les bâtiments mis à disposition des associations

2012				
NOM DU SITE	ELECTRICITE	GAZ	EAU	TOTAUX
Tennis	2 622,87 €		679,28 €	3 302,15 €
PAJ	386,52 €	185,42 €		571,94 €
Boulodrome (petit bâtiment)			70,51 €	70,51 €
Immeuble 3 ^{ème} âge	553,97 €	2 789,93 €	175,12 €	3 519,02 €
Moulin	70,12 €		68,61 €	138,73 €
Stade de rugby	6 017,27 €	768,17 €	5 124,79 €	11 910,23 €
Terrain de foot rte de Lamasquère	8 322,71 €		6 213,26 €	17 736,65 €
Terrain de foot entrainement	2 773,52 €		427,26 €	
Foyer association (maison de la musique)	745,88 €	1 880,15 €	176,53 €	2 802,56 €
Maison de la pétanque	1 716,72 €			1 716,72 €
Boulodrome couvert	1 776,46 €	2 072,08 €	137,62 €	3 986,16 €
Foyer rugby			806,78 €	806,78 €
Cosec	12 706,83 €	13 860,46 €	583,45 €	27 150,74 €
Glycines	1 453,57 €			1 453,57 €
Salle Antonin Chelle	1 578,72 €			1 578,72 €
Espace Gravette	4 276,42 €	2 728,76 €	305,26 €	7 310,44 €
Médiathèque annexe Petit Prince	7 518,10 €	4 846,59 €	739,79 €	13 104,48 €
SLO canin			89,08 €	89,08 €
TOTAUX	52 519,68 €	29 131,56 €	15 597,34 €	97 248,58 €

n° 4 bis : Tableau sur les énergies payées en 2013 par la commune pour les bâtiments mis à disposition des associations

2013				
NOM DU SITE	ELECTRICITE	GAZ	EAU	TOTAUX
Tennis	2 900,06 €		99,96 €	3 000,02 €
PAJ	613,05 €	204,22 €		817,27 €
Boulodrome (petit bâtiment)			74,78 €	74,78 €
Immeuble 3 ^{ème} âge	984,75 €	3 564,25 €	173,11 €	4 722,11 €
Moulin	259,88 €		70,02 €	329,90 €
Stade de rugby	5 958,17 €		5 418,52 €	11 376,69 €
Terrain de foot rte de Lamasquère	7 234,86 €		5 522,69 €	12 757,55 €
Terrain de foot entrainement	2 462,43 €		570,39 €	3 032,82 €
Foyer association (maison de la musique)	1 062,86 €	2 506,19 €	260,94 €	3 829,99 €
Maison de la pétanque	1 831,71 €			1 831,71 €
Boulodrome couvert	1 948,92 €	5 527,65 €	165,48 €	7 642,05 €
Foyer rugby			673,80 €	673,80 €
Cosec	15 277,28 €	16 079,52 €	941,42 €	32 298,22 €
Glycines CENTRE CULTUREL	2 794,70 €			2 794,70 €
Salle Antonin Chelle	975,86 €			975,86 €
Espace Gravette	4 621,91 €	3 985,08 €	417,37 €	9 024,36 €
Médiathèque annexe Petit Prince	8 274,59 €	8 584,01 €		16 858,60 €
SLO canin			79,12 €	79,12 €
TOTAUX	57 201,03 €	40 450,92 €	14 467,60 €	112 119,55 €

n° 4 ter : Tableaux sur les énergies payées en 2014 et 2015 par la commune pour les bâtiments mis à disposition des associations

2014				
NOM DU SITE	ELECTRICITE	GAZ	EAU	TOTAUX
Tennis	2 763,34 €		113,77 €	2 877,11 €
PAJ	534,36 €	226,12 €		760,48 €
Boulodrome (petit bâtiment)			80,53 €	80,53 €
Immeuble 3 ^{ème} âge	828,08 €	2 747,33 €	116,56 €	3 691,97 €
Moulin	268,71 €		70,69 €	339,40 €
Stade de rugby	6 609,45 €		5 381,82 €	11 991,27 €
Terrain de foot rte de Lamasquère	6 598,82 €		5 187,31 €	11 786,13 €
Terrain de foot entraînement	2 941,17 €		555,59 €	3 496,76 €
Foyer association (maison de la musique)	1 040,34 €	1 984,08 €	179,44 €	3 203,86 €
Maison de la pétanque	1 970,26 €			1 970,26 €
Boulodrome couvert	2 167,74 €	5 506,03 €	210,38 €	7 884,15 €
Foyer rugby			745,19 €	745,19 €
Cosec	11 087,87 €	18 802,58 €	617,72 €	30 508,17 €
Glycines CENTRE CULTUREL	2 868,41 €			2 868,41 €
Salle Antonin Chelle	1 207,42 €			1 207,42 €
Espace Gravette	4 350,45 €	3 387,37 €	428,03 €	8 165,85 €
Médiathèque annexe Petit Prince	4 083,47 €	5 900,50 €		9 983,97 €
SLO canin			70,69 €	70,69 €
TOTAUX	49 319,89 €	38 554,01 €	13 757,72 €	101 631,62 €

2015				
NOM DU SITE	ELECTRICITE	GAZ	EAU	TOTAUX
Tennis	4 021,33 €		194,36 €	4 215,69 €
PAJ	512,43 €	1 979,63 €		2 492,06 €
Boulodrome (petit bâtiment)	1872,59		218,32 €	2 090,91 €
Immeuble 3 ^{ème} âge	1 160,50 €	2 734,98 €	181,43 €	4 076,91 €
Moulin	266,21 €		71,42 €	337,63 €
Stade de rugby	5 448,13 €		3 213,37 €	8 661,50 €
Terrain de foot rte de Lamasquère	7 389,52 €			11 585,20 €
Terrain de foot entrainement	2 542,55 €		8 391,36 €	6 738,23 €
Foyer association (maison de la musique)	1 245,43 €	1 126,56 €	71,42 €	2 443,41 €
Maison de la pétanque	1 619,45 €			1 619,45 €
Boulodrome couvert	3 492,04 €			3 492,04 €
Foyer rugby			3 213,37 €	3 213,37 €
Cosec	22 370,79 €		871,10 €	23 241,89 €
Glycines CENTRE CULTUREL	2 461,81 €		1225,8	3 687,61 €
Salle Antonin Chelle	992,96 €			992,96 €
	4 078,47 €	2 332,60 €	496,61 €	6 907,68 €
Médiathèque annexe Petit Prince	3 374,31 €	4 988,50 €		8 362,81 €
SLO canin			82,57 €	82,57 €
TOTAUX	62 848,52 €	13 162,27 €	18 231,13 €	94 241,92 €

Comme le montre les différents tableaux présentés précédemment, la consommation globale est à la baisse et plus particulièrement ces deux dernières années.

- **Les pratiques citoyennes : une vraie volonté politique mise en application**

A ce jour et chronologiquement, ont été mis en place le Conseil des Sages (2008), le Conseil Municipal des Jeunes (2009), les délégués et Conseils de quartiers (2010).

Le Conseil des Sages poursuit son activité avec un changement de référent.

Le Conseil Municipal des Jeunes a lancé sa quatrième génération en 2015 (mandat de 2 ans renouvelable) ce qui a entraîné sur 2015 une enveloppe pour le séminaire des nouveaux élus en 2016 ce sera pour la participation aux journées nationales de l'ANACEJ.⁽²⁾

Le Conseil des quartiers est en cours de constitution. Il sera constitué d'ici la fin avril 2016.

Même si les résultats attendus sont inégaux de par l'implication des personnes, des propositions ont été faites et elles viennent guider nos actions et nos réalisations d'aujourd'hui comme : abris bus, aires de jeux d'enfants, déplacements sécurisés, voirie..., en fonction des programmations et des moyens financiers dont la Collectivité dispose.

Les pratiques citoyennes demandent beaucoup de temps aux élus, que nous assumons car c'est un choix, une volonté politique.

Soulignons que nous avons fait le choix d'allouer une enveloppe budgétaire et des moyens humains et ce, depuis 2011 (frais spécifiques pour le séminaire du Conseil Municipal des Jeunes, enveloppe budgétaire pour les manifestations, temps de secrétaire pour les compte rendus (Conseil de Sages).

Concernant ces pratiques citoyennes, nous pouvons noter que sur l'exercice 2015, la Commune avait prévu une participation à hauteur de 4883,50 € au profit du Conseil Municipal des Jeunes pour les actions suivantes : 2127,50 € pour la fête du jeu, 1520 € pour la soirée d'investiture et 1236 € pour le séminaire d'intégration et d'élaboration du programme pour la mandat à venir.

- **L'enfance et l'éducation : une priorité**

L'avenir de notre société, ce sont nos enfants d'aujourd'hui. Nous devons veiller à leur offrir un espace d'éducation de qualité. C'est pour cette raison encore cette année que les moyens alloués aux écoles seront maintenus au même niveau.

La participation de la Collectivité se calcule de la manière suivante en fonction du nombre d'enfant. Pour 2016 nous maintenons le même montant d'attribution, à savoir :

- 36 € par élève pour le fonctionnement
- 16 € par élève en élémentaire et 14 € par élève en maternelle pour le transport
- 16 € par élève pour la participation de la Collectivité à la coopérative scolaire
-

Une restriction sera introduite cette année concernant la reprographie (photocopies noires et couleurs). Au-delà d'un nombre préalablement défini les frais de photocopies seront à la charge du budget scolaire des coopératives.

² ANACEJ Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes

Des moyens financiers pour les coopératives scolaires

Il a été alloué en 2015 une subvention globale de 17 260 € qui se décompose de la manière suivante :

- Subvention de fonctionnement coopérative scolaire : 16 160€
- Subvention exceptionnelles coopérative scolaire (classes transplantées) : 1100€

Pour 2016, comme en 2015, nous prévoyons de continuer à dégager une enveloppe spécifique de 5 000 € pour accompagner le financement des classes découvertes afin de favoriser cette pratique et de permettre à TOUS les élèves d'y participer.

Infos : Rappelons que la Commune de CAMBERNARD participe au financement des frais de scolarité à hauteur de 770 € en 2015 sur la base de 70 €/enfant. Ce même montant par enfant sera reconduit en 2016.

- **Une politique jeunesse engagée avec le relais de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et les partenariats entre Communes**

Nous avons affirmé par nos rencontres régulières avec la Fédération Régionale et le Conseil d'Administration local, l'intérêt porté à la MJC et aux actions conduites. Nous nous sommes appuyés sur les compétences des animateurs pour accompagner le Conseil Municipal des Jeunes et le groupe de jeunes et d'adultes pour le « permis de conduire »...

Avec la MJC nous poursuivons « l'action jeune » sur le territoire en partenariat avec les communes de SAIGUEDE et SAINTE-FOY de PEYROLIERES.

Nous allons poursuivre pour les années à venir cette politique jeunesse et ce, dans le prolongement d'une réflexion conduite au niveau de la Communauté d'Agglomération en lien avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et le Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Le Contrat Enfance Jeunesse et le Projet Educatif de Territoire ont fait l'objet d'une présentation territoriale au niveau du « Muretain Agglo ».

La réunion du mardi 9 février dans le cadre du Comité de pilotage élargie avec la présence des représentants de la Caisse d'Allocation Familiale a souligné la dynamique territoriale conduite par les services du Muretain Agglo (Petite Enfance, Enfance, ALSH, ALAE, Politique de la ville/cohésion sociale) et les communes (politiques jeunesse). Et ce sous la double présidence de Françoise SIMEON et de Jacques TENE.

Près de 13 millions d'euros sont injectés sur le territoire par la CAF soit au niveau du Muretain Agglo soit au niveau des communes.

- **Une politique orientée vers les pratiques sportives ouvertes à tous**

Non seulement nous avons soutenu la vie associative et plus particulièrement le SLOO sur le plan financier en aide financière directe, mais aussi par la mise à disposition de structures sportives et pour la plupart des énergies (eau, gaz, électricité) qui vont avec.

Il reste encore à compléter les équipements et à poursuivre le suivi des infrastructures existantes : gymnase COSEC (mise aux normes électriques et accessibilité), entretien des terrains de sports, tribunes stade rugby...

Des projets sont programmés au Moulin de la Jalousie avec une salle omnisport d'environ 1200/1500 m².

A titre de rappel soulignons que depuis le 6 janvier 2014, un animateur a intégré la Collectivité sur un poste d'adjoint d'animation deuxième classe à plein temps.

- **La culture : un accès pour le plus grand nombre**

L'accès à la culture comme à l'éducation est pour nous une priorité. Face aux événements vécus en 2015, l'accès à la Culture demeure encore, comme l'éducation, la meilleure arme pour lutter contre toutes formes d'extrémismes.

C'est pourquoi, au vu de notre effectif de population nous sommes amenés à assurer le développement du Pôle Culturel/Cyberbase par des actions innovantes visant à favoriser l'accès à la Culture au plus grand nombre.

Nous pouvons noter que la majorité des animations proposées par la Médiathèque sont gratuites.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, nous avons mis en place une politique tarifaire avantageuse. ⁽³⁾

Pour 2016, plusieurs projets phares seront portés par le Pôle Culturel :

- Conservatoire du Patrimoine : les membres de l'Association « Art, Culture et Patrimoine de SAINT-LYS » ont voté la donation à la Collectivité d'un ensemble d'objets de collection ayant trait aux anciennes stations radio-maritimes de SAINT-LYS et du VERNET, aux équipements radio des chalutiers de grande pêche ainsi qu'à la reconstitution d'un bureau de poste à l'ancienne, avec les accessoires des facteurs.

Le Conservatoire du Patrimoine, alimenté de ces objets, dont l'ouverture est prévue au plus tard au 31 décembre 2017, sera positionné dans les locaux de l'ancienne école annexe Gravette. La création de ce lieu, rattaché au Pôle Culturel, permettra au fil du temps de répondre à deux objectifs : disposer d'un espace muséographique (pour les expositions permanentes et temporaires), et d'un lieu-ressource pour la valorisation du tourisme et du patrimoine. Ce lieu permettra également de renforcer la politique culturelle mise en place sur la ville en proposant des animations et des expositions en lien avec les événements culturels.

- L'entrée du numérique à la Médiathèque : Entre novembre 2015 et janvier 2016, la Médiathèque municipale « Albert Le Muretain Agglous » a été dotée de quatre tablettes et de deux liseuses numériques. Ces nouveaux supports vont permettre d'animer des lectures de contes à destination des enfants le mercredi matin et de faire découvrir à nos lecteurs la lecture numérique, ceci en lien avec la mise en place depuis janvier 2016, par la Médiathèque Départementale de la Haute-Garonne, du portail numérique <http://media31.mediatheques.fr/>, qui permet à

³ L'adhésion aux activités du Pôle Culturel est gratuite la première année pour tout nouvel adhérent ; elle est ensuite de 5€/an/adulte et 8€ par famille et gratuit pour les – de 16 ans. Pour les ateliers d'initiation à la Cyberbase, ils sont gratuits pour tout nouvel adhérent pour les 2 premiers, puis proposés à 1,50€.

chaque abonné des bibliothèques du réseau (dont Saint-Lys) de bénéficier d'un accès gratuit en ligne à une offre culturelle comprenant cinéma, musique, autoformation, livres, presse, jeunesse.

- Des animations culturelles de qualité : Celles-ci sont incluses dans l'Agenda culturel mis en place en 2015 dans le cadre du PEDT⁽⁴⁾.
 - Une soirée Jazz a été insérée par la municipalité dans l'agenda culturel, le 3^e samedi de février, afin de répondre à une demande d'un public connaisseur. Il restera à promouvoir celle-ci.
 - Le jeudi 9 juin au soir, l'Orchestre de Chambre du Capitole donnera un concert prestigieux à la salle Gravette, précédé d'une rencontre pédagogique dans l'après-midi avec les collégiens.
 - Pour la première fois à Saint-Lys, à l'occasion de la « Semaine de la presse à l'école » du 21 au 26 mars, un programme a été établi par le Pôle culturel en direction des scolaires, du Centre de loisirs et du grand public (ateliers sur demande et sur réservation). Action sans frais pour la commune.
 - L'année 2016 verra le 25^e anniversaire du « Salon du livre » de Saint-Lys, en novembre.
 - Et la poursuite des animations annuelles habituelles telles que « Printemps des poètes », « Livres en balade », « Fête de la Musique », « Journées du Patrimoine ».
- Patrimoine et Devoir de mémoire : Soutien actif (visites guidées, informations historiques et patrimoniales, accès à l'orgue de l'église, etc.) aux actions entreprises par le collège « Léo Ferré » dans le cadre des opérations « Orgues et patrimoine en classe de 4^e » et de l'« Atelier Mémoire » des classes de 3^e (Première Guerre mondiale, Maquis de Saint-Lys, etc.).
- La couleuvrine du XVI^e siècle : A la demande de M. Pascal JULIEN, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Toulouse – Jean-Jaurès, la petite pièce d'artillerie en bronze coulée en 1589, propriété de la commune de Saint-Lys et classée Monument Historique depuis 1926, va être prêtée au Musée des Augustins de Toulouse à l'occasion de l'exposition d'intérêt national « *Toulouse à la Renaissance : une ambition classique* » qui aura lieu fin 2017-début 2018. En préalable à cette exposition, la couleuvrine fera l'objet en 2016 d'une expertise complète par le Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France, à Paris, suite à un micro-prélèvement effectué à Saint-Lys et à des recherches historiques menée par l'Université du Mirail. Cette opération de prestige pour Saint-Lys n'aura aucun impact financier pour la commune.
- Médi@TIC :
 - Par l'animatrice de la Cyber-base, la réalisation d'ateliers informatiques, chaque semaine, dans les trois maisons de retraite de la commune, au bénéfice de leurs résidents.
 - Achèvement en 2016 de la visite virtuelle du moulin à vent de Bélard dans le cadre de l'application des lois sur l'accessibilité des bâtiments publics.

Le travail en partenariat avec les institutions du monde culturel et les associations de ce champ sera poursuivi afin de mettre en valeur le patrimoine de notre Commune. (en lien avec le Projet Educatif, Social et Culturel de Terroire.

Des conventions de partenariat seront développées avec l'association Terre Blanche.

⁴ PEDT : Projet Educatif de Territoire. En réalité pour notre ville nous sommes allés plus loin avec un Projet Educatif Culturel et Social de Territoire. Projet qui dépasse le cadre de l'environnement scolaire et qui s'inscrit dans une dimension plus large en prenant en compte toute la vie associative (sportive, culturelle, sociale, ...).

- **Le développement économique est à soutenir pour accompagner la création d'emploi**

C'est par le développement économique de proximité que nous pourrons participer à la création d'emplois, même si le développement économique ne fait pas partie de nos attributions directes (les contributions des entreprises ⁽⁵⁾ étant reversées au Muretain Agglo.

En effet dans ce contexte de crise nous voyons sur l'ensemble du territoire, y compris chez nous la hausse du nombre des demandeurs d'emploi.

Sur 2016, notre zone d'activités « du Boutet » ne dispose plus que d'un lot à la vente (sous réserve de la confirmation des réservations). Une réflexion est en cours pour la future zone d'activités. Nous élargirons cette réflexion avec les Communes voisines du Canton intéressées par la démarche sur deux axes un tourné vers Fonsorbes et l'autre vers Fontenilles.

En ce domaine et pour poursuivre notre dynamique participative, nous envisageons la mise en place d'une instance comme le Conseil Local de Développement de la Vie Economique qui s'articulera avec l'association des commerçants (point déjà évoqué précédemment), le Club des Entreprises du Muretain, et le service développement économique du Muretain Agglo

Au niveau du territoire du Muretain une large réflexion sera conduite dans le domaine de l'emploi sur deux niveaux :

- Un premier sur la mise en œuvre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) avec la participation des Pôles Emploi de Muret et Portet, la Maison Commune Emploi Formation du Portet Muretain, le Club des Entreprise du Muretain et les services du Muretain Agglo.
- Un deuxième sur la mise en œuvre d'un groupe de réflexion pour le développement des activités d'insertion par l'activité économique avec la participation des mêmes membres que ci-dessus et avec en plus la Mission Locale Départementale.

- **Le social : prendre soin de tous les publics**

Le maître mot de l'action de notre commune en ce domaine est « Solidarité » tout en rappelant notre volonté de cultiver le lien social et les solidarités actives.

"Lors de la restitution de l'Analyse des besoins sociaux réalisée en 2013, les Elus du Conseil Municipal ont eu tout loisir de prendre acte des enjeux pour notre territoire communal et de l'impérieuse nécessité de coopérer avec les territoires voisins.

Au cours de ces deux dernières années, cette coopération s'est fortement développée en impliquant les acteurs sociaux du territoire et les partenaires institutionnels (CAF, Mission Locale, MSA, Pôle Emploi, MCEF, bailleurs sociaux, Union Sociale Habitat Midi-Pyrénées, Entraide et Partage et le Muretain (ex LE MURETAIN AGGLO).

Ce partenariat a eu (et a) pour objectif d'essayer de trouver des réponses aux problématiques économiques et sociales soulevées par les conclusions de cette analyse et qui concerne des femmes et des hommes de notre commune »

⁵ Voir remarques en début de dossier sur le contexte socio-politico-économique.

En 2013, la Collectivité a soutenu l'Association des Jeunes Handicapés par la signature d'un co-mandat de gestion permettant la poursuite de l'accueil des résidents de l'EHPAD Maréchal LECLERC. Cette démarche s'est poursuivie sur 2014 par l'étude du transfert de patrimoine de l'association Maréchal LECLERC vers le CCAS. Ce transfert s'est concrétisé sur l'exercice 2015.

Les grands défis de l'action sociale locale pourraient se résumer aux points suivants (non exhaustifs):

- Répondre à l'augmentation des besoins de garde d'enfants sous toutes ses formes ;
- Accompagner le grand âge et organiser la perte d'autonomie (halte répit Alzheimer) en lien avec le Rotary Club « Portes de Gascogne » de SAINT-LYS. ;
- Participer et soutenir un dispositif « d'aide aux aidants » en lien avec l'ADMR (en cours)
- Face à la crise soutenir, prévenir des risques sociaux (malnutrition, expulsion, surendettement...);
- Proposer un logement adapté à tous (connexion sur Immoweb)
- Distribuer une aide sociale respectant l'égalité de tous les citoyens ;
- Développer, soutenir, une action sociale de proximité ;
- Assurer la pérennité et la lisibilité des interventions ;
- Accès à la santé pour tous : Mutuelle de proximité (opération lancé en septembre 2015), poursuite de la réflexion avec les professionnels de santé pour la maison de santé pluridisciplinaire et maison médicale de garde,...
- Favoriser l'insertion professionnelle par une aide à la mobilité pour les plus défavorisés (« Citoyen je conduis ma vie ») et ce en partenariat avec la Mission Locale Départementale et le Pôle Emploi de Muret.

Par ailleurs en 2015 comme les années précédentes, nous poursuivrons les actions relevant du plan canicule, du plan « grand froid », les manifestations vers les aînés, le soutien à la parentalité en coordination avec le Muretain Agglo ⁽⁶⁾, l'accompagnement vers l'emploi, l'aide, l'écoute pour les parents isolés, l'aide aussi aux personnes isolées...

En 2015 avec Monsieur SPITZ, Président de l'APEIHSAT, nous avons signé une Convention de principe pour la mise à disposition des anciens locaux qui assuraient l'hébergement des résidents ; La mise à disposition est prévue d'ici fin 2016. Les modalités de cette mise à disposition est encore à l'étude (forme juridique).

Dans le contexte difficile, qui a pris racine en 2008 et qui s'est aggravé ces trois dernières années, nous allons lancer un programme solidarité qui nous permettra, par la proximité de l'action, d'apporter aux plus démunis, temporaires ou pas, les aides nécessaires pour préserver leur intégrité. Le projet d'épicerie sociale et solidaire en cours devrait apporter des réponses à ces besoins.

⁶ Il a été mis en place un espace d'écoute et de dialogue pour les parents et leurs enfants (moins de 12 ans) en partenariat avec le Muretain Agglo

CCAS VILLE DE SAINT-LYS – TABLEAU D'EVOLUTION DES EFFECTIFS

ANNEE	EFFECTIFS AU 31/12	NATURE DES CONTRATS	COMMENTAIRES
2007	8	5 FPT + 3 CDD	FPT : Chef de service, Point Information Jeunes/Emploi, Assistante Sociale, Responsable Centre Social, chauffeur navette CDD : 2 agents d'accueil à mi-temps, + 1 coordinateur dispositif CLAS (Accompagnement à la scolarité)
2008	7	6 FPT + 1 CDD	FPT : création d'un poste d'agent d'accueil en remplacement de deux CDD CDD : 1 coordinateur CLAS
2009	7	6 FPT + 1 CDD	idem
2010	7	6 FPT + 1 CDD	idem
2011	7	6 FPT + 1 CDD	idem
2012	9	7 FPT + 2 CDD	FPT : création d'un poste de coordinatrice CLAS et alphabétisation CDD : un animateur jardins partagés + 1 psychologue (4h par semaine)
2013	12	8 FPT + 4 CDD Dont 1 FPT en longue maladie	FPT : création d'un poste animateur jardins partagés (transfert des services techniques) en remplacement du CDD CDD : 1 emploi d'avenir, 1 CAE en remplacement d'un agent FPT en longue maladie (service emploi) + 1 CAE animatrice en centre social (obligation CAF) = 1 psychologue (CAE 20 heures)
2014	12	10 FPT + 2 CDD Dont 1 FPT en longue maladie	FPT : création de deux postes. Un poste pour le service emploi et 1 poste pour animateur de centre social car fin d'éligibilité CAE CDD : 1 emploi d'avenir, et 1 psychologue (CAE 20 heures)
2015	11	10 FPT + 1 CDD Dont 1 FPT en longue maladie	FPT : pas d'agent supplémentaire CDD : 1 emploi d'avenir, Suppression du poste de psychologue
2016	11	10 FPT + 1 CDD	FPT : pas d'agent supplémentaire CDD : 1 emploi d'avenir, qui ira jusqu'à son terme en juillet 2016 et sera ensuite non remplacé

Urbanisme et logement : un équilibre territorial prenant en compte la dimension sociale

Il a été engagé une révision du PLU afin de tenir notamment compte des Lois dites Grenelle.

A ce jour seul le **projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** a été validé sur ces grands axes lors du Conseil Municipal de janvier 2016.

Nous soutiendrons la politique du logement pour l'accès du plus grand nombre au logement social en veillant à l'équilibre social de l'habitat conformément aux directives de la LE MURETAIN AGGLO (qui a la compétence) et en respectant les obligations réglementaires en ce domaine. Nous veillerons dans les différents programmes à la création de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite et au respect de l'obligation de réalisation de logements sociaux.

A ce jour, à peine **405 logements** répondent aux obligations pour plus de 700 exigés. Nous avons donc un déficit à ce jour de 295 logements suite aux nouvelles dispositions de la loi Duflot du 18 janvier 2013 précitée. A noter cependant que ce prélèvement est minoré par la politique de logement mise en œuvre localement et par les moins-values des cessions de fonciers, ceci nous a conduit à verser une participation 2015 à hauteur de **33 248 €**.

Infos rappel: nous ne bénéficions pas comme en 2014 de la réduction liée à l'aide à la pierre accordée par le Muretain Agglo à notre commune. Le montant 2014 prélevé a été de 14 000€ au lieu de 60 000€ grâce à la participation du Muretain Agglo (déduction faites des aides à la pierre).

n°5 : Création des logements à « vocation sociale » par période

Période	Nombre de logements sociaux réalisés	Commentaires	Moyenne
Avant 2001	188		
2001-2007	92 (dont 13 en EHPAD)	Dont 45 décidés et programmés par les municipalités précédentes et livrés en 2002 (Joseph BOUAS)	55/68 Moyenne basse: 7,85/an Moyenne haute: 9,71/an
2008-2012	76	Dont 25 décidés et programmés par les municipalités précédentes et livrés en 2008 (les Rossignols Cité Jardins)	67 Moyenne: 13,4/an
2013	49	Perspective	
Au 1 ^{er} janvier 2014	406		
Au 1 ^{er} janvier 2015	357	<p><i>Depuis des années l'EHPAD Les Rossignols dénombre 82 logements locatifs sociaux (LLS) alors que la norme pour les EHPAD est d'1 LLS pour 3 lits, soit 27 LLS. La différence avec les autres années (82-27) vient à mon sens de là, il s'agirait d'une régularisation.</i></p> <p><i>En croisant les tableaux 2014/2015, je me suis aperçue que la différence vient du foyer de vie des Rossignols (- 55 lits).</i></p>	<p><i>En ce qui concerne le quota de logements sociaux la commune de Saint-Lys est à 9.99% de logements locatifs sociaux, il manque donc 358 logements pour atteindre les 20% réglementaires.</i></p> <p><i>Il y a donc à minima 80 logements "à rattraper" d'ici la fin de la 1ère période triennale, soit d'ici fin 2016.</i></p> <p><i>Un nouvel objectif sera fixé pour la 2ème période triennale (2017 à 2019).</i></p>

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Le PLU définit et fixe les orientations fondamentales, l'organisation du territoire et l'évolution, des zones urbaines. C'est une vision à au moins 10 ans, voire 20 ans et une révolution dans le fait d'appréhender notre territoire comme un lieu de partage et d'avenir, tout en maintenant les droits de la propriété privée.

Le PLU doit :

- assurer l'équilibre entre développement urbain et préservation des espaces agricoles ;
- assurer la mixité des fonctions urbaines : habitat, commerces, activités sportives et culturelles ;
- assurer la mixité sociale dans l'habitat ;
- assurer l'utilisation économe et l'équilibre des espaces naturels et urbains ;
- préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol, des espaces verts, de la biodiversité ;
- réduire les nuisances sonores, sauvegarder les patrimoines bâtis ou naturels et prévenir les risques naturels.

Le SCOT⁷ prévoit d'être en capacité d'accueillir environ 300 000 habitants à l'horizon 2030 sur l'ensemble du territoire du SCOT. Concernant la commune de SAINT-LYS, 10 500 habitants sont attendus à horizon 2020. Ceci est une prévision.

II.5. La section de fonctionnement : les charges de personnel (Chapitre 012)

Rappelons que cet exercice en lien avec les orientations données par la Chambre Régionale des Comptes nous amène à réduire nos dépenses en ne remplaçant pas de manière systématique les agents absents pour maladie ou

- **Optimiser les moyens du service technique par une gestion rationnelle en favorisant autant que possible les travaux en régie**

La réorganisation des Services Techniques s'est opérée en 2010/2012 avec l'arrivée tout d'abord de la Directrice des Services Techniques et de son Adjoint. En parallèle, quatre secteurs ont donc été créés : espaces verts, mécanique, bâtiments et urgence/voirie.

Pour donner encore plus de visibilité aux opérations réalisées par les Services Techniques, des fiches interventions ont été mises en place et sont généralisées. Un nouveau logiciel a été acquis afin de permettre un meilleur suivi des interventions. L'usage de logiciel est à parfaire.

En outre, au cours de cette année 2016 un inventaire complet des biens immobiliers et mobiliers sera réalisé et fera l'objet d'un suivi rationnel.

- **Optimiser les moyens du service administratif pour mieux répondre aux besoins en évolution**

La dynamique générale conduite, repose sur une approche objective à partir d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sous le pilotage du Directeur Général des Services en lien avec le Maire et les instances paritaires (Conseil Technique)⁽⁸⁾.

⁷ SCOT = Schéma de Cohésion Territoriale

⁸ Le Conseil Technique Paritaire est devenu au 1^{er} janvier 2015 le Conseil Technique.

Ce service est aussi concerné par la hausse de la population: état civil, urbanisme, accueil, cellule achat, communication, service aux associations qui sont autant de tâches qui demandent du professionnalisme, de la disponibilité et de la compétence.

Pour rappel : notre Collectivité assure la délivrance des passeports. A minima, nous y consacrons pratiquement un temps plein pour un coût global 2014 de 32 993 € chargé et une participation de l'Etat à hauteur de 10 060 € (montant non revalorisé depuis plusieurs exercices).

Au vu des participations de l'Etat qui ne couvrent pas le coût réel de la prestation délivrée, nous allons devoir réduire le temps consacré à la délivrance des passeports à la hauteur du temps financé.

- **Maintenir le pourcentage d'emploi des personnes handicapées**

Comme ont pu le pratiquer les équipes municipales précédentes, nous affirmons la volonté de poursuivre cette politique d'embauche de personnes reconnues par la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou la CNRACL.

Le taux de personnes présentant un handicap pour l'année 2014 s'élève à **11%** (le taux légal est de 6%).

En 2015 le taux était de

- **Donner une orientation sociale à la politique salariale**

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les Collectivités peuvent intervenir dans la protection sociale sous forme de participation forfaitaire liée à la labellisation des assurances. Cette participation, à hauteur, pour la Mairie de SAINT-LYS, de 5 € pour la complémentaire santé et 5 € pour le risque prévoyance pour tous les contrats labellisés, a motivé les agents à prendre des assurances relatives au risque prévoyance.

Ainsi, avant 2013, 37 agents bénéficiaient d'une assurance pour le risque prévoyance (ou maintien de salaire). Depuis 2013, 22 agents supplémentaires ont accédé à cette assurance et 9 restent encore sans protection.

Pour ce qui concerne la complémentaire santé, 15 agents de la Collectivité bénéficient de la participation financière du fait d'une assurance labellisée.

Compte tenu de la revalorisation des catégories C et B, nous examinerons l'opportunité de renouveler ou pas la distribution des chèques cadeaux en début d'année.

En 2016, avec les instances représentatives du personnel à partir du Comité Technique et du Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail, l'ensemble des dispositions indemnitaires, adaptation des postes de travail, politique de formation, document unique de prévention des risques professionnels, règlement intérieur seront revisités.

RAPPEL DE L'ENSEMBLE DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Les principes du régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux sont fixés :

En application de l'article 88 du CGCT : les collectivités peuvent fixer un régime indemnitaire au bénéfice de leurs agents dans la limite de ceux dont bénéficient les agents des différents services de l'Etat de grade équivalent ;

En application de l'article 111 du CGCT : les collectivités ou établissements qui ont instauré, avant 1984, des avantages ayant le caractère de complément de rémunération collectivement acquis (par l'intermédiaire notamment d'organismes à vocation sociale : COS.....) les conservent à condition qu'ils soient budgétisés.

Le régime existant pour les agents de la Commune de SAINT-LYS est un système « original » dans le respect des limites maximales résultant des mécanismes indemnitaires de l'Etat.

Le régime indemnitaire prend la forme :

- d'une prime d'encadrement et de responsabilité attribuée en fonction du classement des différents postes et des grades. 8 niveaux de responsabilité sont répertoriés ;
- d'une prime personnelle pour les agents de catégorie C dont le taux de l'indemnité d'encadrement et de responsabilité est inférieur à 5 %. Le montant de base de la prime personnelle est fixé à 400 € brut annuel/agent auquel pourra s'appliquer un coefficient de 1 à 1,30 % selon la grille de critères validée par le CTP. Son paiement sera effectué selon une périodicité **mensuelle** (2012) ;
- d'une prime de présence (création 2003) ;
- d'une prime de rentrée versée en août (création 2005. Pour mémoire, 408,47 € / agent ont été versés en 2014) ;
- d'une prime annuelle (création antérieure à 2003. Pour mémoire, 533,58 € / agent ont été versés en 2014) ;
- d'une prime de début d'année versée en mars (création 2008 et pérennisée en 2009. Pour mémoire, 303,92 € / agent ont été versés en 2014) ;
- d'une prime qualité et service (création 2003) ;
- d'une prime de fonction et de résultat pour les cadres A administratifs qui fusionnera à terme l'ensemble des primes, hors prime annuelle.

n°6: Comparatif d'évolution des effectifs pourvus (période 2000 à 2015)

ANNEE	Adminis. Et DGS	Technique	culturelle	Police municipale	Autres filières	Total titulaire	Contrats et apprentis	Total tous statuts
2000	13	26	0	2		48	20	68
2001	13	29	1	2		55	22	77
2002	13	34	1	2		61	24	85
2003	12	18	1	2		33	14	47
2004	13	19	2	2		36	11	47
2005	15	21	3	2		41	8	49
2006	16	23	2	2		43	7	50
2007	16	21	2	2		42	13	55
2008	20	26	4	2		53	9	62
2009	22	29	4	2		58	3	61
2010	24	30	4	2		61	4	65
2011	25	31	4	3		63	3	67
2012	23	33	6	3		66	2	68
2013	28	31	4	3	1	67	12	79
2014	29	30	4	3	1	67	4	71
2015	27	28	4	2	2	62	4	66

Commentaires : Evolution des effectifs de la Collectivité

Pour l'année 2007 : 13 contrats divers et apprentis.

De 2008 à 2010 nous transformons la plupart des contrats aidés en contrat de stagiaire puis titulaire.

En 2010 2 personnes sont en contrat aidé et 2 personnes ont un contrat sur l'année en remplacement de personnel absent.

En 2011, 1 agent est en contrat aidé et 2 agents sont en contrat d'apprentissage.

Il convient de préciser que certains agents en apprentissage ou en contrat aidé ont été pérennisés.

En 2013, 7 contrats emplois d'avenir ont été recrutés pour une durée de 36 mois.

Rappel des recrutements depuis 2008 (en prenant en compte les emplois aidés de 2007 transformés en stagiaire ou titulaire) :

2008 :

- filière administrative : 1 agent secrétariat des associations, 1 agent de gestion financière, 1 agent du patrimoine (pôle culturel) ;
- filière technique : 2 agents espaces verts, 1 agent polyvalent, 1 agent entretien bâtiment/polyvalent ;

2009 :

- filière administrative : 1 assistante affaires générales

2010/2011 :

- filière technique : 1 adjoint à la directrice, 1 agent espaces verts, 1 apprenti supplémentaire ;
- filière police municipale : 1 gardien de police municipale

2012 :

- Filière technique : 1 agent polyvalent, 1 agent maçonnerie ;
- Filière administrative : 1 agent d'accueil mairie à mi-temps, 1 agent communication à 26h ;
- 3 « contrats civiques » : deux en Mairie, un au CCAS ;
- 2 contrats d'apprentissage.

2013 :

- Recrutement de 7 contrats emplois d'avenir au 03/07/2013 ;
- Filière administrative : recrutement d'un agent secrétariat sports (10/35°) au 01/06/2013 ;
- 4 contractuels recrutés sur des maladies d'agents titulaires ;
- Augmentation du RI de 4 agents ;
- Attribution d'une prime de responsabilité aux directeurs, directeurs adjoints et responsables de secteurs.

2014 :

- Revalorisation des catégories C ;
- Augmentation du RI d'un agent ;
- Passage à un temps de travail de 24h pour 2 agents à temps non complet (1 agent d'accueil mairie passé de 17h30 à 24 h et 1 agent administratif de 22 h à 24h) en lien avec la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 fixant la durée hebdomadaire minimum des temps partiels à 24 heures ;
- Recrutement d'un animateur sportif validé et en poste depuis le 06/01/2014 (voir paragraphe : « Une politique orientée vers les pratiques sportives ouvertes à tous » ;
- Intégration d'1 agent à temps complet et d'1 agent à mi-temps suite à la cessation d'activités du SIVOM.

2015 :

- Non remplacement des départs : non remplacement d'une mutation d'un agent du service de police municipale, non remplacement d'un agent suite à sa retraite au service environnement, non remplacement d'un agent suite à sa retraite au Pôle Culturel.

En 2016 nous aurons à examiner et à actualiser :

- Le régime indemnitaire ;
- Le développement du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ;
- les entretiens professionnels

Le dispositif réglementaire d'application est prévu par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014. L'entretien professionnel est obligatoire. La valeur professionnelle, telle qu'elle est appréciée au cours de l'entretien, sera prise en compte pour l'avancement de grade et la promotion interne (article 8 du décret précité) mais aussi pour l'avancement d'échelon, puisque celui-ci est fonction, notamment, de la valeur professionnelle (article 78 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).

n°7: Évolution des charges de personnel (chapitre 012) constatées aux comptes administratifs

ANNEE	MONTANT	%	COMMENTAIRES
2000	1 496 829	-	
2001	1 673 774	11,82%	
2002	1 866 957	11,54%	De 2000 à 2002 les charges de personnel ont augmenté de 24,72%. Le passage à la CCM puis à la LE MURETAIN AGGLO, a entraîné une chute des charges de personnel de 35 %. En 2007 la commune a retrouvé ses charges de personnel de 2001.
2003	1 200 312	-35,71%	
2004	1 274 838	6,21%	
2005	1 390 663	9,09%	
2006	1 520 057	9,30%	
2007	1 627 383	7,06%	
2008	1 778 584	9,29%	Dans la période 2008/2009, il a été régularisé les embauches déjà effectuées en 2007 et les contrats aidés ou apprentis ont été prolongés.
2009	2 009 606	12,99%	
2010	2 044 831	1,75%	
2011	2 219 621	8,55%	La hausse de 8,55 % en 2011 tend à s'expliquer par : la mise en place d'une prime d'attente de 48 € bruts pour certains agents dans le cadre du régime indemnitaire, l'augmentation de la participation au financement des postes de Directeur et d'animateurs MJC (80 560 € en 2010 et 113 613 € en 2011 soit une hausse de + 41%)
2012	2 404 946	8,35%	Application du régime indemnitaire en année pleine
2013	2 522 643	4,89%	Embauches complémentaires dans le cadre des emplois d'avenir, Assujettissement non prévu de la collectivité à la « taxe transport, Mesure de soutien exceptionnel du service environnement par l'emploi d'un contractuel
2014	2 654 866	5,24%	
2015*	2 581040	-2,78%	

Soulignons que de 2007 à 2013, la hausse des charges de personnel a été de 55,01 %.

Cette augmentation s'explique par la prise en compte du personnel MJC alors supporté auparavant par le budget du CCAS. Ainsi, sur la période précitée, la part des charges dans le chapitre 012 liées à la participation du financement du personnel MJC est passée de 2,38% à 4,83 %. Toutefois, l'augmentation globale n'est que de 51,11% si les charges liées à la MJC sont neutralisées.

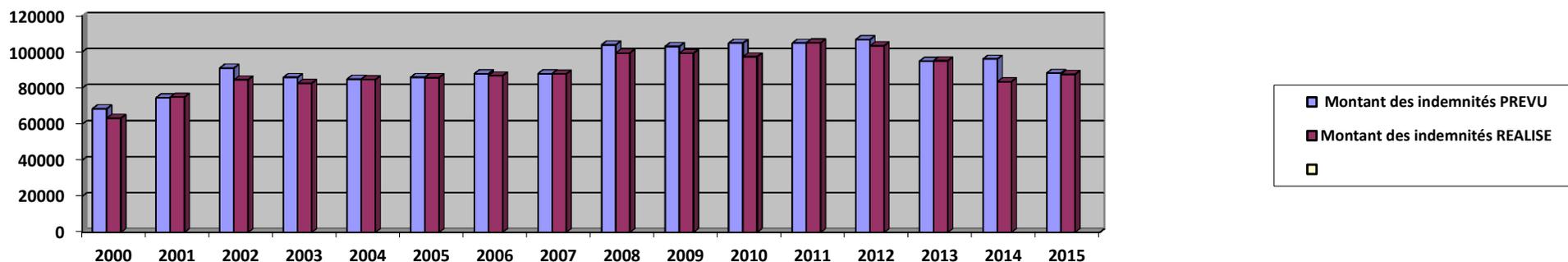
Notons une augmentation de la part des dépenses de personnel dans les dépenses de gestion : 45,5% au CA 2013 contre 47,37 % au CA 2014 soit une variation de +4,12 %. Cette augmentation se justifie sur le reclassement des catégories C et sur la taxe transport qui a été introduite sur cet exercice écoulé.

II.6. La section de fonctionnement : les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre supporte les indemnités et cotisations des élus (en diminution depuis le 1^{er} mai 2013, conformément à la délibération 13x65.1 du 08 avril 2013).

n°8 : Evolution des indemnités des élus

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PREVU	68 602	74 700	91 150	86 000	85 000	86 000	88 000	88 000	104 000	103142	105 000	105 000	106 974	94 953	96 187	88 280
REALISE	63 363	75 061	84 650	82 736	84 760	85 842	86 915	87 860	99 497	99 330	97 444	105 182	103 501	95 186	83 596	87 630
	18,46%							13,24%								
	33,59%							13,05%								



Quelques précisions complémentaires :

- **Le montant autorisé pour l'ensemble des indemnités des élus est de 121 182 €**
- Le montant utilisé en 2015 est de 87 630 € soit 27,2 % en dessous de l'autorisé.
- L'indemnité versée au Maire correspond à 36,85 % de l'enveloppe autorisée pour les indemnités de fonction du Maire.
- Pas de frais remboursé aux élus.

Ce chapitre supporte aussi les contributions aux organismes de regroupement (essentiellement le SDEGH ⁽⁹⁾ mais aussi le SIVOM ⁽¹⁰⁾, le SITPA⁽¹¹⁾ et le SIAH⁽¹²⁾.

n°9 : Evolution des principales contributions sur les sept derniers exercices

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
SDEGH	31 122,64 €	38 617,56 €	39 407,67 €	60 281,48 €	72 541,82 €	101 225,12 €	82 836,81 €
SIAH	7 165,43 €	7 317,34 €	7 460,03 €	10 491,64 €	10 628,03 €	10 702,43 €	10 713,13 €
SIVOM	452,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 250,00 €	117 670,77 €	58 873,85 €
SDIS	122 455,15 €	123 924,61 €	125 783,48 €	128 550,72 €	130 800,36 €	132 500,76 €	133 693,27 €
SITPA	0,00 €	492,86 €	364,00 €	423,50 €	528,40 €	452,00 €	453,44 €
TOTAL	161 195,88 €	170 352,37 €	173 015,18 €	199 747,34 €	233 748,61 €	362 551,08 €	286 570,50 €
	77,78%						

Pour le SDEGH (Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute Garonne) les dépenses affectées à ce chapitre correspondent à des travaux réalisés par le SDEHG pour le compte de la Commune (Entretien, réparation, enfouissement, ...)

Pour le SIAH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch) la contribution des communes est calculée à partir de plusieurs critères :

- la surface du bassin versant du Touch par commune (en ha) soit 2 071 ha
- le linéaire de berges du Touch (ml de berges) soit 3 452 ml
- la population légale au 1^{er} janvier 2015 (population comprise entre 5 000 et 20 000 habitants)
- du potentiel fiscal avec un coefficient de pondération (pour nous 0,5)
- du coefficient risque (pour notre commune c'est « 1 » correspondant à risque normal)
- et d'autres éléments de calcul qui prennent en compte l'antériorité de la participation de l'exercice n-1

Pour le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple), pour son année de clôture il sera prévu une enveloppe de 20 000 € au cas de situation litigieuse ou de soldes à régler.

⁹ SDEHG = Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute Garonne

¹⁰ SIVOM = Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

¹¹ SITPA = Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées

¹² SIAH = Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch

Pour le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute Garonne), c'est une participation correspondant au nombre d'habitants.

Pour le SITPA (Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées), ceci correspond à une adhésion au dispositif de transport. Il semblerait que d'ici fin 2016 ce syndicat serait amené à être dissout.

Ce chapitre supporte aussi la subvention d'équilibre au CCAS pour un montant de 333 236 € en 2012, 362 421 € en 2013, 383 054 € en 2014 et de 383 500 € en 2015 qui a augmenté de 15,08 % sur la période.

Pour 2016 la participation de la Collectivité au CCAS ne saurait dépasser les 383 500 €. C'est-à-dire une baisse de 4,7% environ par rapport au budget prévisionnel 2015.

n°10 : Evolution du montant de la subvention commune au CCAS

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
242 976	273 598	275 116	333 236	362 421	383 054	383 500
57,83%						

Sur la période 2008/2015, le chapitre 65 a augmenté de 38,58 %. Cette progression doit se stabiliser. Pour cela, un travail de fond est mené sur le calcul des subventions aux associations pour 2015. Parallèlement à cela, la subvention au CCAS continuera d'être versée en fonction des besoins de trésorerie (vecteur d'ajustement des besoins) sachant que le montant inscrit au budget constituera un plafond.

n°11 : Evolution des autres charges de gestion courante (chapitre 65) constatées aux comptes administratifs

ANNEE	MONTANT	%
2008	692 817,74	
2009	701 704,00	1,28%
2010	827 024,98	17,86%
2011	758 809,63	-8,25%
2012	865 172,79	14,02%
2013	936 472,79	8,24%
2014	1 051 092,45	12,24%
2015*	960 147,45	-8,65%

II.7. Les recettes

Nous pouvons noter que les recettes de gestion de 2015 ont évolué de 6,30 % par rapport au compte administratif 2014.

Recettes de gestion :	Compte Administratif 2014 :	6 399 158 €
	Compte Administratif provisoire 2015 :	6 802 434 €
	Ecart	+ 403 276 €

II.7.1 Les concours financiers de l'État revisités

Comme il l'a été précisé ci-dessus, l'Etat confirme le gel en valeur des dotations qui ne pourront augmenter qu'en prenant en compte l'évolution de la population. Or, le tableau suivant montre que la population retenue pour 2014 génèrerait une augmentation de 0,56 %.

n°12: Évolution de la population 2001 à 2016
(à partir des données INSEE)

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Habitants	5544	7085	7085	7144	7144	7144	7168	7168
% évolution		27,80%	0,00%	0,83%	0,00%	0,00%	0,34%	0,00%
% évolution par période	29,29%							

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
7896	8270	8458	8556	8697	8865	8915	9075
10,16%	4,74%	2,27%	1,16%	1,65%	1,93%	0,56%	1,79%
14,93%							

La population a augmenté en quinze ans de **60,80%** (de 2001 à 2016 sur les données INSEE).

Cette croissance forte a un impact sur « les services » à fournir : crèches, écoles, activités périscolaires, vie associative, sport, culture sans oublier les sollicitations des services de la Mairie pour l'urbanisme, l'état civil, les espaces verts, l'entretien de la voirie...

Gérer une commune c'est aussi anticiper.

Ainsi la réalisation de l'extension du groupe scolaire Éric TABARLY maintenant achevé depuis deux ans permet pour les quinze années à venir de pouvoir faire face aux besoins de notre Commune en matière de scolarisation des enfants.

La carte scolaire mise en œuvre devrait permettre à terme d'absorber la venue de population sur le secteur jouxtant l'Ecole Eric TABARLY.

n°13: Évolution des différentes dotations d'Etat

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dotation forfaitaire	805 963	826 473	965 476	976 550	994 851	1 013 757	1 020 205	1 036 989	1 049 204	1 133 783	1 161 783	1 180 905	1 197 049	1 211 703	1 190 019	1 094 602
Dotation de solidarité rurale	133 828	137 507	120 938	122 882	124 158	213 109	242 360	271 339	296 769	364 592	418 626	453 411	438 706	481 052	514 559	599 293
Dotation de solidarité urbaine	45 806	0	153 681	156 206	162 306	162 306	129 845	113 614	97 384	81 153	TERMINE					
Dotation nationale de péréquation	193 370	188 826	259 553	255 542	254 974	264 723	255 159	252 126	250 343	320 605	331 279	354 726	319 254	283 126	272 131	281 336
Dotation générale décentralisée	0	6 181	8 585	1 812	2 510	1 227	1 406	1 306	1 404	1 400	1 128	0	0	0	0	0
TOTAL	1 178 967	1 160 988	1 510 235	1 514 995	1 540 803	1 657 127	1 650 981	1 677 381	1 697 112	1 903 542	1 912 816	1 989 041	1 955 009	1 975 881	1 976 709	1 975 231
Hausse %	44,48%								16,39%							
	Soit une hausse moyenne de 7,41%								Soit une hausse moyenne de +2,74%							

A la lecture de ces deux tableaux nous pouvons noter que :

- la hausse moyenne de la population est inférieure aux mandatures précédentes ;
- les dotations d'Etat n'ont pas suivi le même rythme. En effet nous passons d'une augmentation moyenne de 2001 à 2008 de l'ordre de +7,41 % à une augmentation moyenne à compter de 2008 de l'ordre de +2,74 % par an. Cette hausse va se tasser face aux nouvelles contraintes budgétaires.

Point d'infos :

- Depuis 2012, la DGF en faveur des communes est gelée et une partie n'augmente qu'en fonction du facteur population. A noter qu'au regard du nouveau calcul du potentiel financier, la ville de SAINT LYS sort de l'éligibilité d'une partie de la dotation nationale de péréquation qui de ce fait, sera revue à la baisse pour 2015 (comme en 2014).
- La Taxe Professionnelle (qui concerne la LE MURETAIN AGGLO) a disparu en 2011.

Même si celle-ci n'est pas perçue par la commune, elle venait alimenter les recettes du MURETAIN AGGLO, à laquelle nous sommes rattachés. La CET (Contribution Economique Territoriale) vient la remplacer.

Le pacte financier entre les communes et LE MURETAIN AGGLO a été révisé fin 2013.

Pour mémoire, l'attribution de compensation versée au Muretain Agglo était de 505 146 € en 2010, 577 977 € en 2011, 645 432€ en 2012 et 712 888 € en 2013, 855 344 € en 2014 et 812 090 € en 2015.

Définitions :

Attribution de compensation : il s'agit d'une dépense ou recette obligatoire des collectivités adhérentes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique. Pour la commune de SAINT LYS, il s'agit d'une dépense suite à transfert de charges vers la LE MURETAIN AGGLO qui lui est versée chaque année. Elle a pour rôle de garantir l'équilibre budgétaire à la suite des transferts de charges à l'EPCI. Son montant (positif ou négatif) est donc évolutif et est révisé annuellement.

Fond de concours : ils peuvent s'analyser comme des subventions ponctuelles ou pluriannuelles entre EPCI à fiscalité propre et communes membres, pouvant financer la réalisation d'un équipement. Pour l'exercice 2014, la commune de SAINT LYS a inscrit 75 000 € de fonds de concours du MURETAIN AGGLO en plus du droit de tirage voirie.

II.7.2. Les concours financiers des autres collectivités locales toujours à la baisse

La Région mais surtout le Conseil Départemental, principal attributaire de subventions d'investissement, ont revu à la baisse leur mode d'aide aux communes. Le Conseil Départemental au regard de la baisse significative de ses ressources est contraint de revisiter son mode d'attribution des subventions ainsi que leurs montants. Les délais de paiement des subventions notifiées se sont allongés.

Pour la Région il est mis en place un programme quinquennal le CRU (Contrat Régional Unique) pour lequel les collectivités doivent se positionner même si les projets ne sont totalement aboutis. C'est une inscription prévisionnelle.

Pour le Département c'est le Contrat de Territoire qui fonctionne aussi sur le principe d'un plan quinquennal avec une programmation à ne pas manquer. A préciser que pour le Département les subventions pour les groupes scolaires sont maintenus indépendamment des autres projets.

Pour l'exercice 2016 en cours, les investissements seront réservés au strict minimum.

A titre d'information, le tableau ci-dessous précise l'état des subventions reçues depuis 2008, par opération.

n°14: Montant des subventions d'investissement perçues, entre 2008 et 2015

EXERCICES	OPERATIONS	MONTANT
2008	61 - Achat tractopelle, nacelle, Le Muretain Aggloion	10 267,01 €
	33- Matériels espaces vert	8 632,95 €
	37- Réfection église	39 122,30 €
	72 - Vitrine Eglise	1 810,00 €
	40- Coulée verte	2 806,78 €
	17- Création local ST	345 587,42 €
	45- Travaux installation sport,	390,83 €

	63- Création espaces verts	4 141,00 €
	36- Matériel informatique	7 492,88 €
	non affecté	35 787,40 €
	TOTAL 2008	456 038,57 €
2009	33- Matériels espaces vert	1 975,44 €
	36- Matériel informatique	302,00 €
	63- Création espaces verts	2 293,92 €
	67- Achat véhicules	3 363,52 €
	40- Coulée verte	16 822,07 €
	45- Travaux installation sport,	864,14 €
	47- Travaux rehab. Bâtiment	21 549,01 €
	57-Groupe scolaire 2008	628 306,72 €
	non affecté	295 174,15 €
	TOTAL 2009	970 650,97 €
2010	67- Achat véhicules	6 257,86 €
	37- Réfection église	252 301,23 €
	45- Travaux installation sport,	15 193,40 €
	47- Travaux rehab. Bâtiment	19 039,50 €
	57-Groupe scolaire 2008	314 066,46 €
	69- Façade foyer 3eme âge	1 979,77 €
	non affecté	105 191,88 €
	TOTAL 2010	714 030,10 €
2011	36-Matériel informatique	1 229,15
	37-Refection église	27 228,40
	47- Travaux rehab. Bâtiment	2 349,38
	57-Groupe scolaire 2008	314 066,46
	112-Jardins familiaux	18 232,57
	118-Aménagement Ecoles	92 056,20
	non affecté	73 744,95
	TOTAL 2011	528 907,11
2012	Mise en conformité électrique gymnase	6 123,47

	Fourniture et pose climatiseur école Ayguebelle	11 651,18
	Création jardins familiaux	26 666,65
	Matériel informatique école Tabarly	408,5
	Achat mobilier écoles	11 515,04
	Achat débroussailleuse/tondeuse	685,79
	Achat divers	1 396,50
	TOTAL 2012	58 447,13
2013	Le Muretain Aggloion et micro tracteur	18 700,50
	Aide terrains de foot	49 128,50
	refection peintures écoles	20 687,22
	Matériel espaces verts	9 763,24
	Travaux mise en conformité école	17 352,29
	Extension école Gazaila	110 293,35
	Extension école Eric TABARLY	126 810,35
	Réhabilitation piste athlétisme	39 237,00
	TOTAL 2013	391 972,45
2014	Extension école Eric TABARLY	126 810,35
	Sauvegarde Halle	73 115,00
	Accessibilité sanitaires	8 501,00
	Diagnostic Halle	3 150,00
	TOTAL 2014	211 576,35
2015	Restauration de la Halle Centrale	189 585,00
	Informatisation Cyberbase projet Personnes âgées	3 187,86
	Extension Ecole Tabarly	126 810,35
	Acquisition PVE	864,00
		320 447,21
TOTAL GENERAL		3 652 069,89 €

Nous pouvons mesurer l'impact des nouvelles règles d'attribution annoncées fin 2011 et appliquées dès 2012.

Comme en 2014, l'évolution des contributions financières de l'Etat et des diverses composantes de la dotation globale demeure toujours incertaine.

Il n'est pas possible de continuer à faire peser des charges supplémentaires et transférer des compétences aux collectivités sans leur donner les moyens de les exercer. Immanquablement, le contribuable sera amené à participer au financement des services de la Commune et des infrastructures. La taxe d'aménagement en œuvre depuis 2013 constitue un levier pour accompagner les projets d'investissements en complément des « fonds de concours » mis en œuvre par le Muretain Agglo et toujours des subventions des autorités territoriales (Conseil Général, Conseil régional et autres dotations comme la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).

En 2015 face à l'incertitude ou plutôt à l'imprécision des participations d'Etat nous n'avons lancés des opérations d'investissements pour le Centre Plurifonctionnel dans le cadre d'une AP/CP (Autorisation de Programme et Crédit de Paiement) et nous avons pris en compte que les obligations de sécurité et d'accessibilité.

C'est pourquoi, sur les projets en cours ou programmés, nous avons constitué des pré-dossiers afin que les participations du Conseil Départemental soient prises en compte pour les investissements éligibles, sur la base d'un dossier annuel, hors bâtiments scolaires et ce dans le cadre du Contrat de Territoire (ce qui suppose d'avoir une visibilité à 5 ans des projets pour pouvoir les inscrire dans ce plan pluri annuel départemental). Il en est de même pour la Région qui se positionne dans le cadre du Contrat Régional Unique (CRU) et pour lequel la prévision à cinq ans est aussi de mise.

n°15: Evolution des ressources liées à la fiscalité locale entre 2000 et 2015

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chapitre 73 « impôts et taxes »	1 808 294	1 934 436	2 347 470	1 306 019	1 865 780	2 106 640	2 265 754	2 411 209	2 468 743	2 615 189	2 984 560	3 225 086	3 330 973	3 555 863	3 753 628	4 026 621
Hausse sur le 73	24,65% soit une hausse moyenne de 4,11% par an								63,10% soit une hausse moyenne de 7,89% par an							
dont 731 « impôts locaux »	1 385 683	1 511 992	1 695 502	1 148 195	1 667 019	1 958 113	2 072 715	2 202 578	2 289 973	2 439 500	2 761 267	2 998 972	3 116 979	3 317 338	3 498 991	3 678 648
Hausse sur le 731	45,67% soit une hausse moyenne de 7,61% par an								60,64% soit une hausse moyenne de 7,58% par an							

Les éléments mis en valeur par ce tableau soulignent l'impact de l'augmentation de population et la nécessité de diversifier les ressources de la collectivité autres que la fiscalité ménage. Cette hausse vient compenser de manière insuffisante, les participations de l'Etat qui comme cela a été vu précédemment, subissent un tassement minoré par l'augmentation de la population.

Quel que soit l'exercice, l'augmentation des recettes de la fiscalité locale varie à partir de la modification de « l'assiette fiscale du logement », de l'augmentation du nombre de « foyers fiscaux », et ensuite la variabilité mise en œuvre par la Collectivité.

En 2002, l'augmentation des recettes au 731 (impôts locaux) à hauteur de 183 510 € s'explique essentiellement par l'augmentation de l'imposition de 5,07%.

En 2005, l'augmentation des recettes au 731 (impôts locaux) à hauteur de 291 094 € s'explique essentiellement par la suppression des abattements « famille ».

En 2010, l'augmentation des recettes au 731 (impôts locaux) à hauteur de 321 767€ s'explique essentiellement par l'augmentation de l'imposition de 7%.

Pour 2014 nous avons fait le choix de ne pas augmenter notre fiscalité si ce n'est de compenser la part SIVOM qui était intégré dans le budget de la commune.

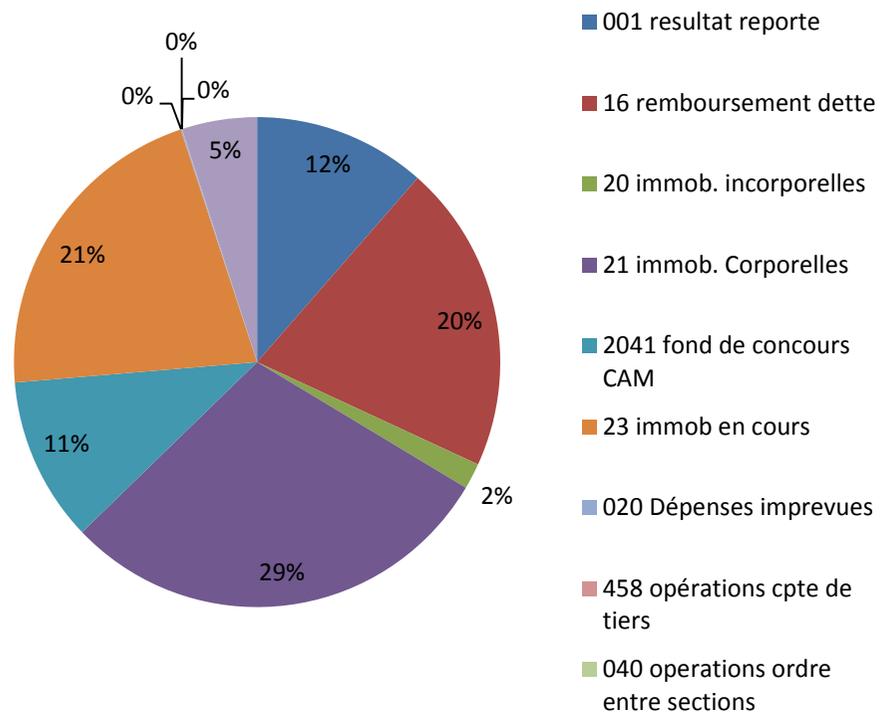
En 2015, nous avons fait le choix d'une augmentation modérée de la fiscalité (+1% en moyenne toutes taxes confondues).

En 2016, les derniers arbitrages permettront de déterminer l'éventuelle hausse de la fiscalité.

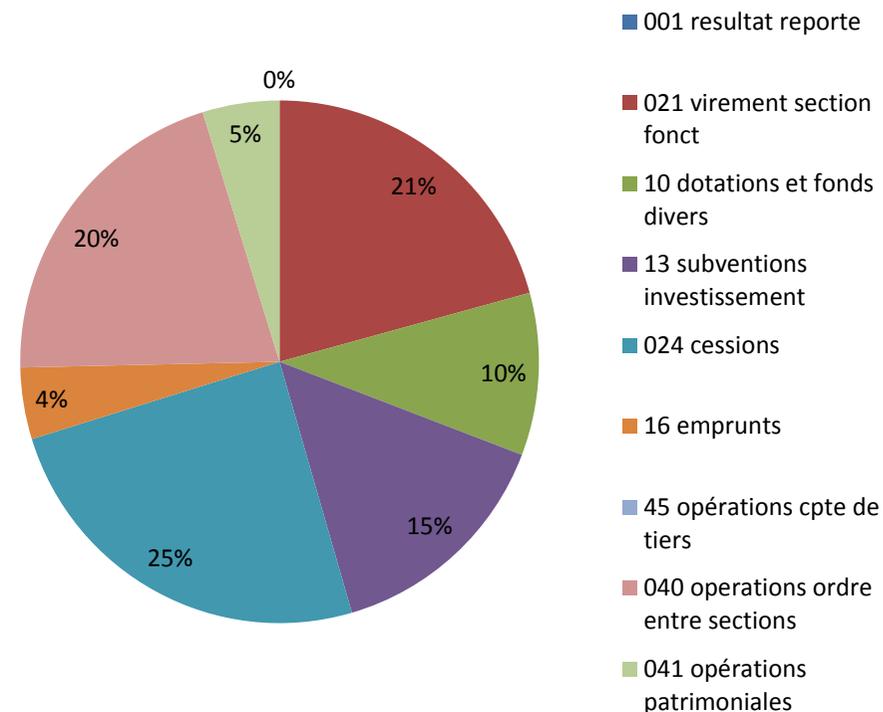
III. LE BUDGET : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

III.1 Les composantes de la section d'investissement (ref. budget primitif 2015) :

Dépenses d'investissement en % par chapitre



Recettes d'investissement en % par chapitre



Comme vous le savez, les ressources en ce domaine pour alimenter les investissements se puisent sur le solde du budget de fonctionnement, sur le FCTVA, sur la taxe d'aménagement, et en dernier ressort sur l'emprunt,

- 2014 a été l'année du lancement du Conservatoire du Patrimoine (études), de la rénovation de la Halle.
- 2015 a été l'année de finalisation du projet de l'Espace Plurifonctionnel (Ancienne école Petit Prince) et quelques acquisitions foncières
- 2016 verra le démarrage des travaux du Conservatoire avec au préalable une phase de désamiantage et le lancement des études pour le futur programme multisport situé au Moulin de la Jalousie proche des écoles.

Au-delà de ces investissements importants qui répondent à des besoins de nos populations, nos orientations sur le programme d'investissement sont faites avec le souci constant de préserver nos capacités budgétaires. C'est pourquoi les Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP) tiendront compte de nos capacités financières en évitant sur cet exercice à venir le recours à l'emprunt afin de retrouver des marges de manœuvre. Cette orientation nous permet de nous inscrire dans les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

La réflexion va au-delà du seul exercice budgétaire 2016 avec une vision pluriannuelle des divers projets. Nous intégrerons dans notre réflexion budgétaire prospective les incidences de tels projets sur les frais de fonctionnement

A titre informatif le tableau suivant vous propose un récapitulatif des investissements relatifs aux services techniques.(équipements, matériels, engins roulants,...)

n°16: Récapitulatif des biens d'équipement relatifs aux Services Techniques

N°16 : RECAPITULATIF DES BIENS D'EQUIPEMENT RELATIFS AUX SERVICES TECHNIQUES													
EXERCICE 2009		EXERCICE 2010		EXERCICE 2011		EXERCICE 2012		EXERCICE 2013		EXERCICE 2014		EXERCICE 2015	
1 TRONCONNEUSE BEAL	560,14 €	1 DEBROUSSAILLE USE SHINDAIWA + 3350 + TETE AUTOMATIQUÉ DE FIL	713,76 €	TRONCONNEUSE	2 096,58 €	1 AERATEUR ET ROULEAU PR MICRO TRACTEUR	4 923,92 €	RABOT MAKITA	255,07 €	RENAULT KANGOO	3 000,00 €	BENNE	3 995,40 €
1 TRONCONNEUSE STIHL	687,70 €	1 DEBROUSSAILLE USE STIHL + FR350 + TETE AUTO CUT	943,43 €	MOTOBINEUSE	1 190,00 €	DEBROUSSAILLEUSE	747,50 €	ELINGUES	142,27 €	MATERIEL PORTATIF ESPACES VERTS	3 600,00 €	ALGECOS	7 000,00 €
1 ASPIRATEUR GRUAU	3 027,08 €	1 TONDEUSE TRACTEE KUBOTA	1 400,00 €	GIROBROYEUR	1 315,60 €	DEBROUSSAILLEUSE	837,20 €	ELINGUES	243,93 €	MATERIEL DENEIGEMENT	2 392,60 €	CHARIOT ELEVATEUR	8 000,00 €
1 TONDEUSE FRONTALE ISEKI	21 392,00 €	1 ECHELLE PLATEFORME	566,01 €	PLATEAU TONDEUSE	1 279,72 €	1 DEHSERBEUR THERMIQUE	2 669,47 €	ECHAFFAUDAGE & ECHELLE	1 906,42 €			METRIX ET PINCE	680,29 €
1 DEBROUSSAILLE UR SHINDAIWA	510,00 €			TONDEUSE AUTOPORTEE GIANNI FERRARI	28 644,20 €	REMELE ET COUTEAU	208,91 €	PULVERISATEUR DOSATRON 400L	3 588,00 €			CHARIOTS	964,80 €
												EQUIPEMENTS	
						CEUSE, PONCEUSE	1 559,43 €	MULTIMETRES	150,46 €			INFORMATIQUES	4 429,15 €
						OUTILLAGE ELECTROPORTATIF	326,11 €	MULTIMETRES	150,46 €			TRONCONNEUSE	996,00 €
								OUTILS COFFRE (visseuse+facom+perforateur+marteaux+masette...)	300,76 €			TONDEUSE	1 703,54 €
								(visseuse+facom+perforateur+marteaux+masette...)	1 327,26 €			SOUFFLEUR TRONCONNEUSE	
												DEBROUSSAILLEUSE ,,,	2 652,00 €
Sous-total	26 176,92 €	Sous-total	3 623,20 €	Sous-total	34 526,10 €	Sous-total	11 272,54 €	Sous-total	8 064,63 €	Sous-total	8 992,60 €	Sous-total	30 421,18 €

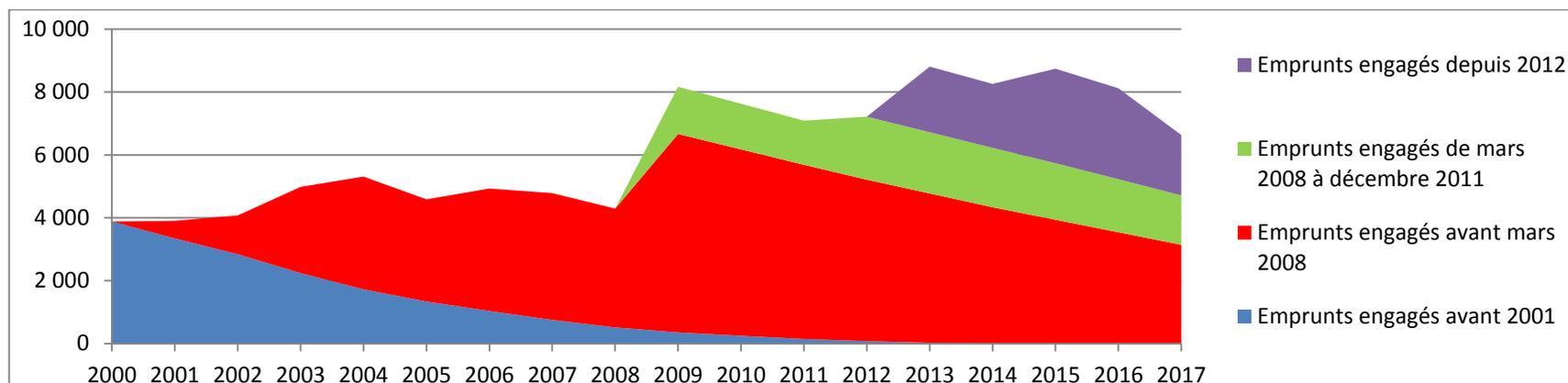
Aujourd'hui et demain, nos équipements structurants et nos efforts d'entretien du patrimoine doivent répondre aux objectifs d'économie d'énergie, d'accessibilité et de sécurité. Ce qui correspond aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Un certain nombre de travaux (menuiseries gendarmerie, 3ème âge, groupes scolaires, éclairage public,...) générant des économies d'énergie ont été éligibles aux CEE (Certificat d'Economie d'Énergie). Ceux-ci peuvent être utilisés pour des réductions de facture de consommation ou pour autre affectation.

III.2 Etat de la dette

Les tableaux suivants présentent l'évolution de la dette.

n°17: Stock de dette au 1^{er} janvier de chaque année



A stock de dette constant, on peut constater que :

- **la période 2000/2004** est marquée par un faible endettement de notre commune ; l'héritage de la mandature 1995/2001 était florissant. La dette était peu élevée, le foncier dont disposait la ville était important (Moulin de la Jalousie).

- **la période 2004 à 2008** vient limiter les investissements futurs. En effet la période 2006/2007 est marquée par un endettement de la commune important avec le lancement de la réalisation de l'école Eric TABARLY, les travaux de l'église et une perte par cession d'une partie de son patrimoine (vente du terrain du quartier « Moulin de la Jalousie » à une société immobilière sans prévision de logement social et en défiscalisation) sans contrepartie si ce n'est au détriment de la commune pour une perte de recettes comprise entre la somme de 1 625 000 € (si 50 € le m²) et 4 875 000 € (si vente à 75 € le m²). Sans compter le rond-point du Moulin de la Jalousie qui n'a bénéficié d'aucune subvention (369 442 €).

Ceci aurait pu générer une économie de charge d'emprunt se situant dans une fourchette de 100 000 € à 300 000 € par an ;

Ce choix de cession handicape lourdement le futur de notre commune dans sa politique d'investissement. En effet cette opération correctement négociée aurait donné de l'oxygène au budget d'investissement de la commune pour la décennie à venir. Aujourd'hui, la capacité d'investissement est faible au vu des remarques précédentes.

-la période 2008/2015 : nous avons réalisé les terrains de sports, l'extension du restaurant scolaire, les travaux concernant les changements des fenêtres des écoles, des acquisitions pour les services techniques, extension du groupe scolaire Eric TABARLY, des travaux d'isolation thermique essentiellement dans les bâtiments scolaires et des travaux d'étanchéité (école Petit-Prince), le cheminement piétonnier vers l'Ecole Eric TABARLY dans un premier temps puis sa prolongation vers le Lycée du Canton, c'est aussi la rénovation de la halle,...

Le tableau ci-dessous retrace de 2000 à 2014 le montant de l'endettement par habitant. La moyenne de la strate en 2014 est 870€/hab.

n°18: Suivi encours de dette en €/habitant

Dates	2000	2001	2000/2001	2007	2008	2001/2008	2012	2013	2014	2015*
Montant	643	581	-62	604	1149	568	1031	943	984	961

Sources : www.alize2.finances.gouv.fr

n°19: Récapitulatif des emprunts générant des annuités sur l'exercice 2014 et suivants

Année d'obtention	Organisme prêteur	Durée	Taux		Périodicité	Dette en capital	
			FRV	Index		à l'origine	au 01/01/2015
1997	CIL Habitat	20	F	Taux fixe à 1 %	A	4 161,86 €	678,29 €
1999	Crédit Agricole	17	V		A	42 065,56 €	1 572,68 €
1999	Crédit Agricole					15 397,35 €	1 761,04 €
1999	Crédit Agricole					35 520,62 €	0,00 €
2000	Crédit Agricole					13 968,39 €	500,21 €
2000	Crédit Agricole					74 011,87 €	351,90 €
2000	Crédit Agricole					21 651,73 €	2 758,52 €
2000	Conseil Général Haute Garonne	15	F	Taux fixe à 0 %	A	43 190,27 €	2 880,07 €
2000	Crédit Agricole	15	V	TAM+0.3	A	457 347,00 €	11 064,91 €
Sous-total						707 314,65 €	21 567,62 €
2001	SFIL/DEXIA	15	V		A	20 909,30 €	2 787,92 €
2001	SFIL/DEXIA	15	V		T	5 044,39 €	672,61 €
2001	SFIL/DEXIA	15	V		A	16 012,78 €	2 135,02 €

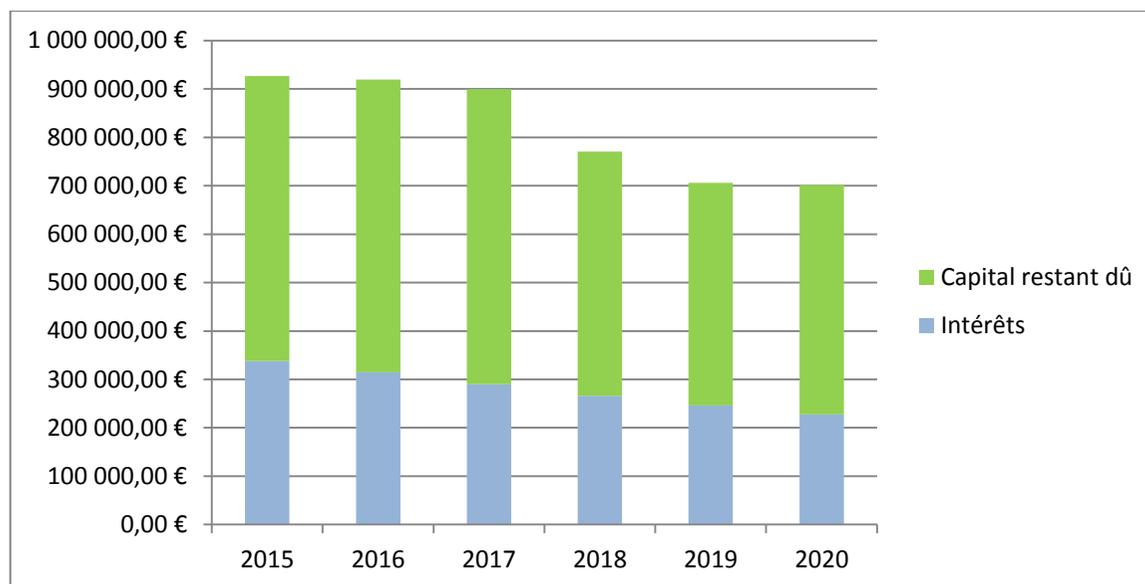
2001	SFIL/DEXIA	15	F	Taux fixe à 3,59%	A	27 452,29 €	3 660,30 €
2001	SFIL/DEXIA	15	V		A	3 618,15 €	723,63 €
2001	SFIL/DEXIA	15	F	Taux fixe à 3,63%	A	17 555,59 €	3 511,11 €
2001	Caisse d'Epargne	15	V	Tag 06 M+0.18	S	762 245,00 €	172 239,21 €
2001	Conseil Général Haute Garonne	15	F	Taux fixe à 0 %	A	69 364,30 €	9 249,18 €
2002	Caisse d'Epargne	15	F	Taux fixe à 3,90%	A	71 646,89 €	14 329,38 €
2002	Caisse d'Epargne	15	F	Taux fixe à 3,70%	A	41 792,97 €	8 359,95 €
2002	Caisse d'Epargne	15	F	Taux fixe à 3,40%	A	63 971,33 €	20 292,84 €
2002	Caisse d'Epargne	15	F	Taux fixe à 2,65%	A	35 017,20 €	9 337,92 €
2002	SFIL/DEXIA	20	F	Taux fixe à 3%	T	7 310,24 €	3 552,05 €
2002	Caisse d'Epargne	15	F	Taux fixe à 5.3 %	A	615 000,00 €	163 721,07 €
2002	Caisse d'Epargne	12	V	Euribor 12 M+0.14	A	300 000,00 €	89 739,19 €
2002	Caisse d'Epargne	12	F	Taux fixe à 4.6 %	A	315 000,00 €	105 702,40 €
2003	Crédit Agricole	15	F	Taux fixe à 4,30%	T	17 169,68 €	5 556,84 €
2003	Dexia CLF	20	F	Taux fixe à 4.1 %	S	900 000,00 €	561 757,43 €
2003	Dexia CLF	20	F	Taux fixe à 4.62 %	T	300 000,00 €	172 805,11 €
2004	SIVOM	15	R		A	8 886,48 €	3 632,19 €
2006	Dexia CLF	25	F	Taux fixe à 4.29 %	T	320 000,00 €	249 156,88 €
2006	Dexia CLF	15,5	F	Taux fixe à 4.29 %	T	80 000,00 €	53 977,35 €
2007	Caisse d'Epargne	20	F	Taux fixe à 4.8 %	A	600 000,00 €	474 576,40 €
2007	Caisse d'Epargne	20	F	Taux fixe à 4.8 %	A	600 000,00 €	474 576,40 €
2007	Caisse d'Epargne	20	F	Taux fixe à 4.8 %	A	590 000,00 €	466 666,79 €
2007	Caisse d'Epargne	20	F	Taux fixe à 4.76 %	S	1 000 000,00 €	791 239,38 €
Sous-total						6 787 996,59 €	3 863 958,55 €

2008	Banque Populaire	20	F	Taux fixe à 4.84 %	A	1 500 000,00 €	1 187 445,09 €
2008	Crédit Agricole	20	V	TEC 5	S	630 000,00 €	557 342,95 €
2011	Conseil Général Haute Garonne	8	F	Taux fixe à 0 %	A	9 927,61 €	6 207,61 €
2012	Conseil Général Haute Garonne	8	F	Taux fixe à 0 %	A	28 620,20 €	21 466,20 €
2012	Caisse d'Epargne	20	Fixe et V	Fixe sur 20 ans à 3,55% et Fixe garanti 7 ans à 2,20%	A	2 058 000,00 €	1 910 278,47 €
2013	Caisse d'Epargne	5,5	F	4,55	T	30 672,96 €	25 648,37 €
2014	Conseil Général Haute Garonne	8	F	Taux fixe à 0 %	A	17 983,06 €	17 983,06 €
2014	Caisse d'Epargne	25	F	taux fixe à 3,35%	T	1 060 000,00 €	1 060 000,00 €
Sous-total						5 335 203,83 €	4 786 371,75 €
TOTAL GENERAL						12 830 515,07 €	8 671 897,92 €

n°20: Récapitulatif des emprunts regroupés par prêteurs générant des annuités sur l'exercice 2016

BANQUES	Montant du contrat	Dettes en capital au 01/01/2016	Montant échéance 2016
CIL INTERLOGEMENT	4 161,86 €	454,44 €	230,63 €
BANQUE POPULAIRE OCCITANE	1 500 000,00 €	1 126 181,04 €	118 736,39 €
CAISSE EPARGNE MIDI PYRENEES	8 143 346,35 €	5 391 098,57 €	612 755,48 €
CAISSE EPARGNE MIDI PYRENEES HAUTE GARONNE	250 000,00 €	239 874,11 €	20 555,12 €
CONSEIL GENERAL HTE-GARONNE	169 085,50 €	43 217,81 €	11 688,24 €
CRLE MURETAIN AGGLO TOULOUSE-MIDI TOULOUSAIN	1 312 465,19 €	675 515,78 €	71 694,32 €
CREDIT LOCAL DE FRANCE	1 600 000,00 €	964 441,21 €	116 342,94 €
SFIL/DEXIA	97 902,74 €	10 617,90 €	6 476,16 €
TOTAL	13 076 961,64 €	8 451 400,86 €	958 479,28 €

n°21: Evolution de l'annuité de la dette réelle du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020



Ces indications montrent un décrochage de la dette à compter de 2018 dégageant cette année-là une économie de 129 211,41 €. Cela s'explique par l'extinction de 4 emprunts en 2017 (un du Conseil Général Haute Garonne d'un montant initial de 69 364,30 €, deux de la Caisse d'Epargne de 615 000 € et 762 245 € et un du CIL de 4 161.86 €).

III.3 Quelques ratios

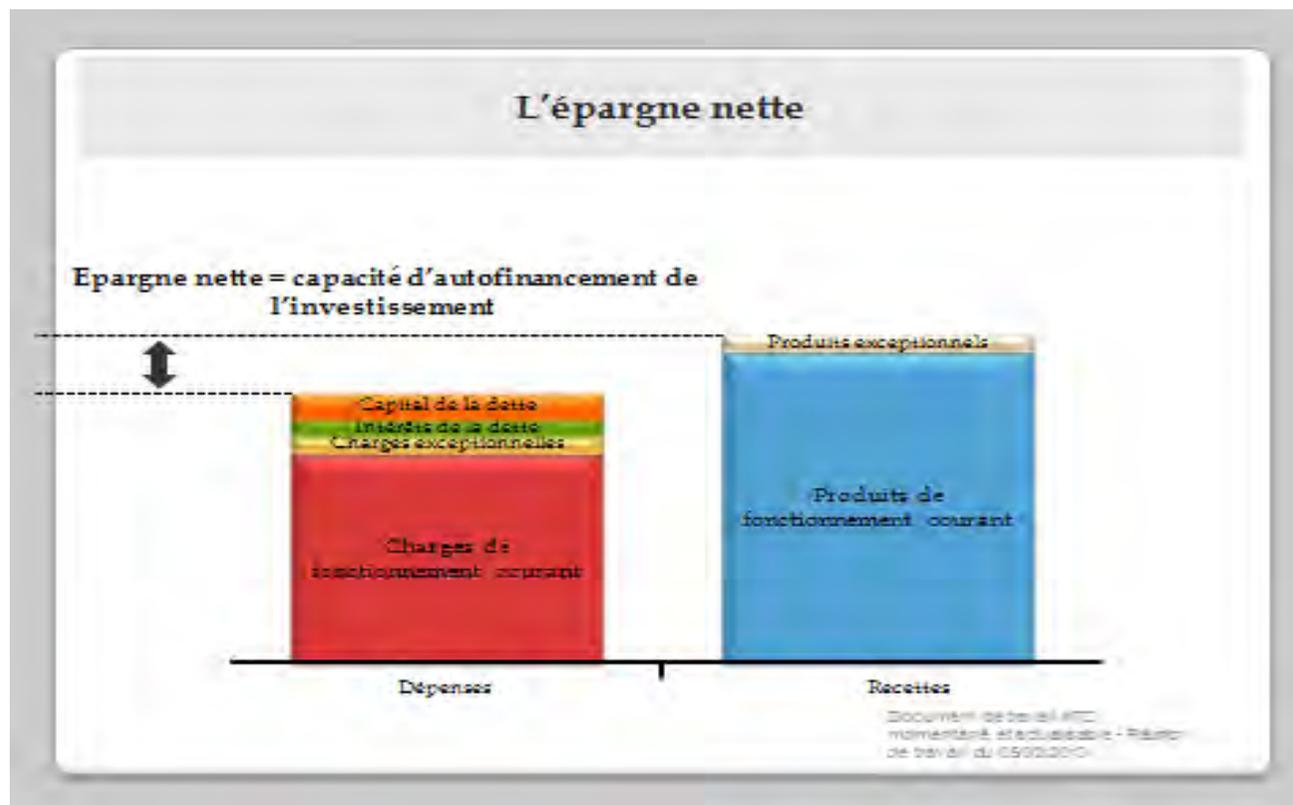
QUELQUES DEFINITIONS

EPARGNE BRUTE : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

EPARGNE NETTE : épargne brute moins annuité en capital des emprunts.

CAPACITE DE DESENDETTEMENT : rapport de l'encours de dette à l'épargne brute. Ce ratio mesure l'endettement en nombre d'année

ENCOURS DE LA DETTE : cumul des emprunts et dettes à long et moyen terme tel qu'il est reporté dans l'état de la dette à long et moyen terme annexé aux documents budgétaires. Pour les besoins de l'analyse financière, il convient de le prendre en compte au 31 décembre de l'exercice.

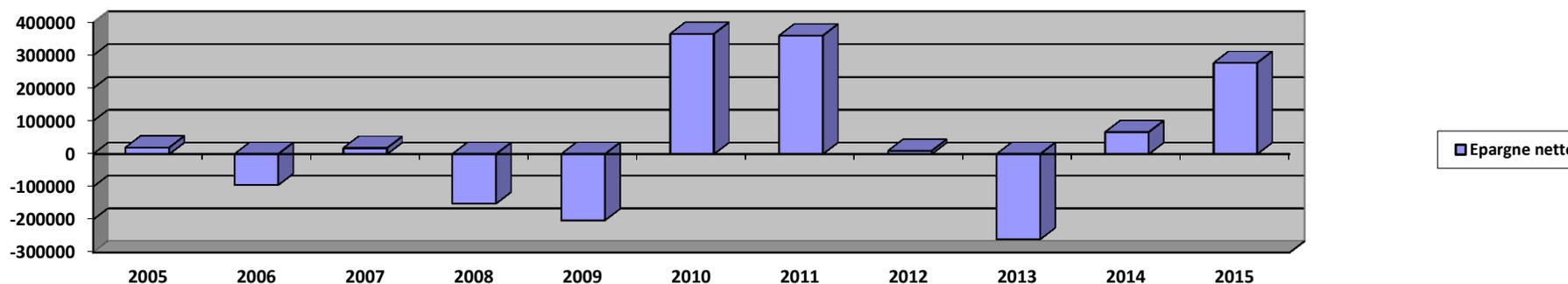


Le tableau ci-dessous montre que la commune rencontre des difficultés pour respecter la règle prudentielle qui veut que l'épargne nette soit positive, c'est-à-dire que le capital des emprunts soit couvert par l'épargne brute. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Cependant, 2010 montre un redressement qui, même s'il se confirme en 2011 au regard des premières estimations, nous paraît encore fragile. L'année 2012, qui fait suite à quatre années de dotations réduites, marque le pas. Nos craintes se confirment sur 2012 et 2013, avec un léger redressement en 2014 malgré des contraintes financières fortes. Le contexte budgétaire à venir va nous contraindre à maintenir la rigueur en maîtrisant les dépenses de fonctionnement. D'où l'importance de l'examen approfondi de tous les chapitres de dépenses pour poursuivre la réduction de celles-ci et l'optimisation des recettes.

n°22: Evolution de l'épargne nette (période 2005-2015)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
Epargne nette	19 942	-94 571	18 423	-150 711	-201 665	366 012	360 768	9 808	-259 617	66 744	277 646



Il convient de noter que suite aux efforts de gestion menés sur l'exercice 2014, poursuivis en 2015 le compte administratif 2015 se clôture avec un solde d'épargne nette positif de 277 646 (ce montant reste encore à valider).

Enfin, la capacité de désendettement qui rapporte l'épargne brute au stock de dette, permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante : *En combien d'années la collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?*

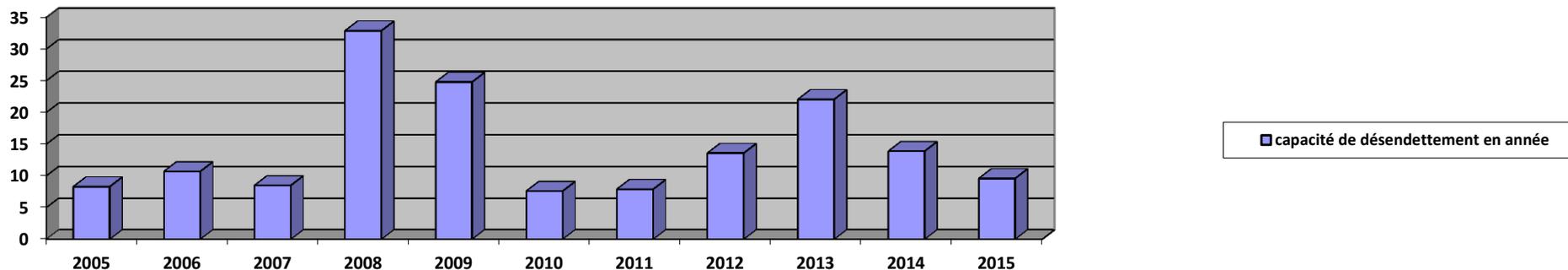
Il montre qu'en 2010, elle se situe à un niveau convenable dans la mesure où l'on considère que la limite haute qui marque le seuil du surendettement se situe à 15 ans. Ceci s'explique par le choix fait de limiter les investissements pour réduire la sollicitation d'emprunt pour financer ceux-ci.

Cette situation se répète de manière cyclique au fil des années dans les structures des différents bilans financiers de la Collectivité.

En 2012, le ratio est nettement plus important et la dégradation se confirme sur 2013. Malgré une amélioration sur 2014, l'emprunt de 1 060 000 € contracté sur 2014 pourra dégrader la tendance pour les prochains exercices.

n°23: Capacité de désendettement (période 2005-2015)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
Capacité désendettement (en année)	8,3	10,7	8,5	32,9	24,8	7,6	7,9	13,6	22,08	13,9	9,6



Notons que l'épargne brute (solde intermédiaire de gestion permettant de connaître le montant de l'épargne disponible pour faire face au remboursement en capital des annuités de dette) est un ratio sensible et très variable. La baisse de l'épargne brute sur 2008 et 2009 et la consolidation de l'emprunt Caisse d'Epargne de 2 058 000 € en 2012, est à l'origine de la dégradation de la capacité de désendettement sur la même période et plus particulièrement avec une incidence forte sur 2013, atténuée en 2014.

Ces éléments de rétrospective soulignent l'étroitesse du budget de la Commune.

Dans ce contexte, le financement de l'investissement est principalement assuré par l'emprunt, ce qui vient grandement limiter la politique d'investissement. La poursuite de la régulation des dépenses de fonctionnement, le tassement de l'impact des emprunts dès 2016/2017 ouvre des perspectives de retour à une période plus sereine.

Les tableaux ci-dessous donnent des informations sur les principaux investissements réalisés.

n°24 : État des réalisations de la mandature 2001/2008 qui ont un impact sur les budgets à venir

Désignation	Date lancement	Coût TTC	FCTVA	Coût hors FCTVA	Subventions	Coût résiduel
Éric TABARLY	2007	4 364 007,00	675 635,56	3 688 371,44	1 256 439,00	2 431 932,44
Rond point « Moulin de la Jalousie » (opération pour le compte de tiers n°4)	2007	369 442,34	0,00	369 442,34	0,00	369 442,34
PROJET BASTIDE	2007	291 835,00	45 181,89	246 653,11	0,00	246 653,11
Maison du quartier	2007	Maison de quartier				
GENDARMERIE	2007	1 826 292,00	282 746,53	1 543 545,47	0,00	1 543 545,47
SERVICES TECHNIQUES	2007	1 059 884,00	164 091,24	895 792,76	346 004,00	549 788,76
Tourne à gauche « Les Rossignols »	2008	244 307,38	0,00	244 307,38	0,00	244 307,38
EGLISE	2008	655 563,00	101 494,26	554 068,74	319 627,00	234 441,74
TOTAL		8 811 330,72	1 269 149,49	7 542 181,23	1 922 070,00	5 620 111,23

n°25 : État des réalisations que nous avons lancées depuis 2008 et qui ont un impact sur les budgets à venir

Désignation	Date lancement	Coût liquidé de la date de lancement au 31/12/2015	Total FCTVA de la date de lancement au 31/12/2015	Coût hors FCTVA	Subventions	Coût résiduel
114- EXTENSION ECOLE TABARLY	2010	2 220 740,00 €	343 818,00 €	1 876 922,00 €	380 431 €	1 496 491,00 €
22-NOUVEAU REFECTOIRE	2010	385 428,00 €	59 672,00 €	325 756,00 €	110 293 €	215 463,00 €
118-AMENAGEMENT ECOLES	2010	446 340,00 €	68 764,00 €	377 576,00 €	130 096 €	247 480,00 €
121-IMPRIMANTE GRAND FORMAT	2010	19 501,00 €	3 019,00 €	16 482,00 €	0 €	16 482,00 €

120 – AMENAGEMENTS ESPACES URBAINS	2010	15 417,00 €	340,00 €	15 077,00 €	0 €	15 077,00 €
21-ACHAT MOBILIER SCOLAIRE	2010	88 536,00 €	13 494,00 €	75 042,00 €	12 753 €	62 289,00 €
25-AIRE DE SKATE PARK	2010	138 033,00 €	21 371,00 €	116 662,00 €	0 €	116 662,00 €
31-TOITURE HALLE	2010	701 591,00 €	89 408,00 €	612 183,00 €	328 583€ (dont souscription publique de 9307€)	283 600,00 €
67-ACHAT VEHICULES	2010	225 139,00 €	28 891,00 €	196 248,00 €	24 958 €	171 290,00 €
69-FACADE FOYER 3 ^{ème} AGE	2010	83 533,00 €	12 933,00 €	70 600,00 €	1980	68 620,00 €
117 - DEFIBRILLATEURS	2012	8 994,00 €	3 263,00 €	5 731,00 €	0 €	5 731,00 €
122 - MACS	2011/2012	329 139,00 €	48 014,00 €	281 125,00 €	0 €	281 125,00 €
123 - MATERIEL TECHNIQUE ET OUTILLAGE	2012	38 007,00 €	6 340,00 €	31 667,00 €	0 €	31 667,00 €
16 - Aire de jeux pour enfants	2012	75 867,00 €	11 746,00 €	64 121,00 €	0 €	64 121,00 €
32 - MOBILIER URBAIN	2012	22 355,00 €	4 411,00 €	17 944,00 €	0 €	17 944,00 €
PUP BARTHE ARAGON + EQUATION URBAINE	2013	50 850,00 €	42 150,00 €	8 700,00 €	0 €	8 700,00 €

45- INTALLATIONS SPORTIVES	2013	146 384,00 €	59 175,00 €	87 209,00 €	103 559 €	-16 350,00 €
106- ACQUISITIONS FONCIERE	2014	770 654,00 €	3 496,00 €	767 158,00 €	91 419 €	675 739,00 €
67-ACHAT VEHICULES	2014	38 531,00 €	4 781,00 €	33 750,00 €	24 958 €	8 792,00 €
47 - TRAVAUX REHABILITATION BATIMENTS	2014	165 963,00 €	23 148,00 €	142 815,00 €	21 389 €	121 426,00 €
36 - MATERIEL INFORMATIQUE	2014	33 305,00 €	2 538,00 €	30 767,00 €	5 690 €	25 077,00 €
129 – CENTRE PLURIFONCTIONNEL PM et SOCIAL	2015	76 769,00 €	0,00 €	76 769,00 €	0	76 769,00 €
130 – LOCAUX PISCINE ACHAT POUR AMENAGEMENT	2015	2 513,00 €	0,00 €	2 513,00 €	0	2 513,00 €
TOTAL		6 083 589,00 €	850 772,00 €	5 232 817,00 €	907 526,00 €	3 996 708,00 €

NB : le FCVTA Au 1^{er} janvier 2015 est passé à 16,04% au lieu de 15,761 %.

Une gestion patrimoniale plus rigoureuse

A ce jour nous avons mis en place l'audit sécurité et accessibilité de tous les bâtiments publics. En 2011 et 2012, nous avons complété ces données par les DPE (Diagnostic de Performance Energétique) des bâtiments.

Nous donnons tout d'abord priorité à **la sécurité des bâtiments**.

La Directrice des services techniques et son Adjoint sont chargés d'assurer le suivi des préconisations en matière de sécurité (rapports) et d'en rendre compte à l'élu s'ils rencontrent des difficultés dans l'exécution de leur mission.

Pour la question de l'accessibilité,

En 2015, nous avons constitué le dossier AD'AP (agenda d'accessibilité programmé) qui a été déposé en septembre 2015. Il est actuellement en période de validation par les autorités administratives.

RAPPEL.

Pour nous accompagner dans cette démarche, Nous avons sollicité l'aide d'un bureau d'étude pour 11 610 € HT qui a été chargé de reprendre les diagnostics effectués en 2009 et d'établir une programmation budgétaire en conséquence. (cf. cellule achat du 14 janvier 2015 où la société retenue est ACCEO. C'est d'ailleurs cette dernière qui nous avait accompagné pour le dossier diagnostic des bâtiments pour l'accessibilité.).

De 2015 à 2020, notre politique en matière d'investissement, en plus de ceux qui sont déjà engagés, continuera de s'inscrire dans une dynamique d'études, de concertation et de réalisations autour de :

- La poursuite de la réalisation des cheminements piétonniers et des pistes cyclables ainsi que de la voirie en renforçant les déplacements en sécurité et pour l'immédiat : avenue de la famille LECHARPE ⁽¹³⁾, et centre ville
- L'accessibilité comme le ponton du lac et l'aménagement de la Mairie ;
- La salle multi-sports (Moulin de la jalousie) ;
- Le projet « cœur de ville » avec la mise en place du Conservatoire du Patrimoine (avec les Associations du Moulin et celle d'Art Culture et Patrimoine et les études sur le devenir des locaux disponibles de l'annexe du Petit Prince ;
- La poursuite des travaux sur l'assainissement collectif concernant la station d'épuration (projet station d'épuration végétalisée) et réseaux séparatifs ;
- La finalisation de la programmation des travaux nécessités pour la sécurité des bâtiments et l'entretien courant en s'appuyant sur l'état des lieux des bâtiments et sur l'audit accessibilité (programmation sur au moins 9 ans), les contrôles techniques et les indications des personnels des services techniques chargés du suivi des bâtiments, sans oublier tous les travaux pour les économies d'énergie ;
- Le positionnement du nouveau Centre Départemental Incendie et Sécurité (SDIS) sur la route de Toulouse ; 5projet validé par le Conseil d'Administration du SDIS)
- La poursuite de la programmation de la réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et de la Maison Médicale de Garde en lien avec les professions médicales et paramédicales locales.(plus de 33 médecins et paramédicaux mobilisés)
- Le lotissement communal

Ainsi pour 2016, notre volonté d'investissement se limitera à une enveloppe autour de 1 000 000 €. Elle sera financée par :

- le virement de la section de fonctionnement (à minima à hauteur du remboursement du capital des emprunts) ;
- les subventions perçues ;
- Les dotations
- La taxe d'aménagement
- le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe Valeur Ajoutée) ;
- les cessions ;
- et normalement sans emprunt d'équilibre.

Les restes à réaliser détaillés ci-dessous permettront de poursuivre certains projets lancés sur 2015. Ils sont constitués des dépenses engagées mais non mandatées et des recettes certaines mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre à la clôture de l'exercice et pour lesquelles les

¹³ Pour ce dernier dossier l'examen par le commissaire enquêteur de l'opportunité de l'expropriation a été conduite. La réponse a été favorable. Il est resté au Juge de l'expropriation de mener à bien la procédure.

crédits ont été régulièrement ouverts en dépenses et en recettes. Ils s'élèvent en dépenses engagées mais non mandatées à 388 251 € et en titres de recettes à émettre à 56 688 € soit un delta de 331 563 €.

n°26 : Liste détaillée des RAR 2015

CHAPITRES & OPERATIONS :	LIBELLE :	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	SUBVENTIONS D'INV. A RECEVOIR		56 688,00 €
204	GFP DE RATTACHEMENT P.I.I.N.	163 922,00 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 285,00 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	
458109	TV Aménagement paysager rond-point ZAC du BOUTET	863,00 €	
106	ACQ. FONCIERES OPPORTUNITES	139 585,00 €	
113	ACCESSIBILITE BATIMENTS Travaux de fourn. & pose	14 862,00 €	
119	DISPOSITIFS ECONOMIES ENERGIE ET FLUIDES	626,00 €	
123	MATERIEL TECHNIQUE ET OUTILLAGE	9 689,00 €	
130	LOCAUX PISCINE ACHATS POUR AMENAGEMENT	3 384,00 €	
32	MOBILIER URBAIN ACHATS	4 991,00 €	
51	INSTALLATION BORNES INCENDIE	7 574,00 €	
47	TRAVAUX REHABILITATION BATIMENTS	2 490,00 €	
45	TRAVAUX INSTALLATIONS SPORTIVES	4 250,00 €	
38	MATERIEL BIBLIOTHEQUE ACHATS	1 055,00 €	
36	MATERIEL INFORMATIQUE ACHATS	2 741,00 €	
52	DOCUMENTS D'URBANISME	12 500,00 €	
63	CREATION ESPACES VERTS TV FOURN.& POSE	13 434,00 €	
TOTAL :		388 251,00 €	56 688,00 €

IV. LES ELEMENTS DE LA FISCALITE LOCALE

Le contexte est morose. La situation économique se dégrade.

Notre volonté est de maintenir la démarche de la maîtrise des dépenses initiée depuis notre prise de responsabilité en 2008 et qui sera poursuivie dans cette nouvelle mandature.

Nous poursuivrons la maîtrise de la consommation d'énergie car malgré l'augmentation du nombre de bâtiments et l'augmentation des zones relevant de l'éclairage public, nous avons diminué les consommations et de ce fait réduit l'impact des charges nouvelles liées à l'augmentation des tarifs.

En 2015, l'Etat a décidé que le coefficient de revalorisation des valeurs locatives se traduisait par une hausse des bases de 0,9% pour l'ensemble des propriétés bâties et non bâties.

Pour 2016 il semblerait que la tendance envisagée par l'Etat soit une hausse des bases fiscales servant au calcul des « taxes ménage » (Taxe d'habitation TH et taxe sur le Foncier Bâti) à hauteur de 1%

A TITRE INFORMATIF : Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des taux d'imposition votés par le Conseil Municipal.

n°27: Récapitulatif sur l'évolution des taux d'imposition

	TH	TFB	TFNB	%	Commentaires
2000	14,55	20,97	112,55	0	
2001	14,55	20,97	112,55	0	
2002	15,29	22,03	118,25	5,07%	Augmentation des taux de 5,07 %
2003	9,99	13,89	77,26	-36,28%	Les taux ménages correspondant aux charges transférées sont votés par la CCM. La commune baisse ses propres taux. Le cumul CCM + commune correspond aux taux de l'année précédente.
2004	15,29	22,03	108,09	31,93%	La CCM devient LE MURETAIN AGGLO. La commune de SAINT LYS dispose à nouveau des impôts ménages (d'où taux identiques qu'en 2002, sauf pour la TFNB car la base a légèrement évolué). En contrepartie, la LE MURETAIN AGGLO récupère la TP.
2005	15,29	22,03	108,09	0	Entrée en vigueur de la suppression abatement général à la base. Ce qui équivaut en volume à une augmentation de + 8 % de l'imposition.
2006	15,29	22,03	108,09	0	
2007	15,29	22,03	108,09	0	
2008	15,29	22,03	108,09	0	
2009	15,29	22,03	108,09	0	
2010	16,36	23,57	115,66	7%	Augmentation de 7% de toutes les bases
2011	16,52	23,81	116,82	0,98%	Introduction de l'abattement de 10% pour les personnes reconnues handicapées et augmentation de 0,98 % de toutes les bases
2012	16,68	24,04	117,95	0,97%	
2013	16,85	24,28	119,13	1,00%	
2014	17,55	25,2	124,08	4,16%	Intégration fiscalité additionnelle SIVOM
2015*	17,72	25,45	125.32	1,00%	

Le tableau ci-dessus montre une majoration des taux de + 5,07 % en 2002. Il est à rapprocher du tableau n°12 qui concerne l'évolution de population avec + 27,8 % en 2002 et du tableau n°13 avec une augmentation des dotations de + 30,08 % sur la même année.

Soulignons pour notre part, que dans un contexte de crise, nous avons tout fait pour limiter l'augmentation du taux d'imposition, soit + 8,95 % sur la période 2008/2013 écoulée, contre 13% dans une conjoncture plus favorable au cours de la période 2001/2008.

La période 2001/2008 s'est déroulée dans un contexte économique favorable.

La période 2008/2014 s'est déroulée dans une période « contrainte » où malgré les économies recherchées et réalisées sur la section de fonctionnement, la seule croissance de nos finances vient de la variation de l'assiette de la fiscalité locale (fixée par l'Etat), de l'augmentation de la population, de la variation du taux d'imposition et pour ne pas alourdir la note, du report des investissements.

La période qui commence en 2015 et à minima jusqu'en 2017/2018 s'annonce encore plus difficile.

Nous y ferons face par une meilleure maîtrise des dépenses, et aussi par une optimisation des recettes autres que celles venant de la fiscalité ménage.

CONCLUSIONS du rapport d'orientation Budgétaire : Un futur à maîtriser face à l'incertitude des financements publics

Ce rapport d'orientation budgétaire 2016, comme dit dans le préambule veut être un support au Débat d'Orientation Budgétaire nécessaire et obligatoire en étant le plus exhaustive possible pour tous les Elus du Conseil Municipal.

La transparence budgétaire pour une vision partagée est le gage de l'exercice démocratique. C'est notre volonté.

Il est une évidence pour tous que dans cette conjoncture socio-économique incertaine, nous devons poursuivre la maîtrise des dépenses, ralentir les investissements voire les différer, ceci pour limiter toute incidence sur l'imposition locale (seule ressource mobilisable dans l'attente de plus de visibilité) et rechercher toutes recettes potentielles (subventions ou participations tant sur la section de fonctionnement que d'investissement).

Nous inscrirons volontairement le budget 2016 dans les recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes

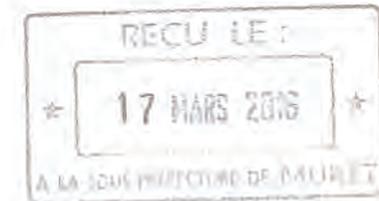
Le budget 2016 de notre commune comme celui de 2015 se caractérisera par :

- la limitation des charges de fonctionnement avec une maîtrise accrue
- le renforcement de notre capacité d'autofinancement pour éviter le recours à l'emprunt
- le ralentissement des investissements et la mise en œuvre systématique des autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP)

La priorité sera donnée comme pour les derniers exercices aux actions et réalisations qui répondent à des critères d'hygiène de sécurité, d'accessibilité et d'économie d'énergie sans oublier la dimension humaine que sont l'exercice de la citoyenneté, l'intergénération et celui de la solidarité pour continuer à bien vivre à SAINT LYS.

Cela ne nous empêchera pas collectivement de penser, de réfléchir, de proposer des orientations pour le SAINT LYS de demain en posant ensemble avec toutes les instances citoyennes, les « premières pierres » du futur de notre ville et des conditions pour y parvenir.

Jacques TENE, Maire de Saint-Lys



Le présent rapport est conforme à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).
Ce rapport sera diffusé aux autorités compétentes :

- Préfecture
- Président du Muretain Agglo
- Président de la Chambre Régionale des Comptes